



ASSEMBLÉE
RÉGIONALE
MER • ET
LITTORAL

03 avril 2024

SOMMAIRE

OUVERTURE	3
1. Le Débat Public sur la planification maritime « La mer en débat »	7
• Retour sur les informations présentées au débat :.....	7
- Transition et développement des activités maritimes et littorales	7
- Développement de l'éolien en mer et énergies marines renouvelables	7
- Protection de l'environnement marin.....	7
• Avancement du Débat Public et premiers enseignements	23
• Temps d'échanges	28
2. L'ambition Maritime de la Région révisée	41
• Présentation des travaux menés durant l'année 2023	41
• Temps d'échanges	48
CLÔTURE	51

OUVERTURE

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Bonjour à tous. Je voulais prendre le temps de saluer Jean-Michel CHEVALIER, représentant de la préfecture maritime, les représentants de la préfecture et les services de l'État. Bien sûr, je vous salue toutes et tous, membres de l'Assemblée Régionale Mer et Littoral des Pays de la Loire.

Avant de faire l'introduction de cette matinée, je vais faire une petite entorse. Certains d'entre vous m'ont demandé si le remplaçant ou la remplaçante de Bernard de CASTELBAJAC était enfin arrivé. C'est le cas, puisqu'Anna SCHUHL est arrivée pour m'accompagner sur l'ensemble des dossiers transversaux maritimes. Bienvenue à Anna. Elle est arrivée fraîchement, hier, mais c'est l'occasion pour vous de l'identifier et petit à petit, je ne doute pas qu'elle prendra contact avec les uns et les autres, afin de mieux vous connaître et de pouvoir avancer sur nos sujets transversaux. C'est également l'occasion pour moi de remercier ceux qui ont assuré l'intérim pendant cette période, en particulier pour l'organisation de cette assemblée ce matin.

Ce matin, je voulais vous redire que nous sommes dans une grande région maritime dans laquelle nous avons le goût de faire ensemble. C'est sa force. Nous faisons souvent moins de bruit que d'autres, mais en tout cas, nous avons ce goût de faire ensemble. Chacun d'entre vous est partie prenante de ce collectif. C'est l'occasion pour moi de vous remercier, que ce soient les représentants de l'État en région, les élus de nos collectivités territoriales, les départements, les EPCI, les communes, les représentants des différentes filières de l'économie bleue, entreprises, chercheurs, enseignants, acteurs de l'innovation, de la formation, les représentants des différentes associations qui fédèrent les usages en mer et les habitants de nos littoraux. Nous sommes tous réunis depuis 2017 au sein de cette Assemblée Régionale Mer et Littoral. En premier lieu, avant de commencer nos travaux, je voudrais vraiment vous remercier de votre engagement individuel et collectif au service de notre ambition maritime en région des Pays de la Loire, garant des équilibres nécessaires dans ce domaine. Nous en reparlerons.

La Présidente de Région et moi-même par la délégation qu'elle m'a confiée sommes également particulièrement engagées. Nous sommes engagées pour soutenir notre économie maritime, dynamique et diversifiée, pour protéger notre patrimoine naturel et culturel remarquable, pour trouver en concertation – et c'est notre marque de fabrique – les justes positions.

Au sein de l'ARML, nous avons des défis à relever, des changements forts à accompagner : l'indispensable transition écologique et énergétique, la lutte et l'adaptation au changement climatique. C'est ensemble, par la diversité que nous représentons, que nous y arriverons, à condition de maintenir ce qui fait notre force : l'écoute, la considération, l'envie de réussir ensemble, l'engagement de chacun, autant de sujets dont nous parlerons ce matin, d'abord dans le cadre du partage sur le débat public en cours sur la planification maritime. Je profiterai de cette séance pour vous présenter notre cahier d'acteurs. Je vous invite d'ailleurs les uns et les autres à contribuer par des cahiers d'acteurs à ce grand débat public. Nous en reparlerons également dans le cadre de la mise en œuvre de l'ambition maritime de notre région dont vous avez les uns et les autres participé à la révision.

Je ne serai pas beaucoup plus longue. Je vous souhaite une riche matinée de partage et de travail. Je vous remercie encore une fois pour votre participation.

Applaudissements.

Urwana QUERREC-HALLEGUEN – Secrétaire générale aux Affaires Régionales de la Préfecture de région Pays de la Loire

Merci, Madame HUGUES, Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Je suis ravie d'être ici parmi vous aujourd'hui. Je vous remercie, Madame HUGUES, pour l'organisation de cette réunion et la participation en nombre des acteurs du territoire.

Je ne serai pas plus longue que vous, mais je voulais revenir sur quelques éléments. Si mes informations sont bonnes, votre assemblée s'est réunie pour la dernière fois le 12 septembre, afin d'échanger, de participer, de vous concerter sur l'ensemble de la production du DMO et de préparer tout le travail en cours dans le cadre du débat public. Cette instance a une importance majeure dans notre territoire, afin de pouvoir faire remonter les idées, nos propositions et d'adapter les dispositions que nous pouvons décider ensemble, collectivement aux attentes et aux enjeux des territoires dans leur diversité et leurs spécificités. Je crois que c'est tout l'enjeu de ce genre de réunion.

Aujourd'hui, l'ordre du jour est assez complet. Les services de l'État vous présenteront l'état d'avancement du débat public et l'ensemble des productions qui ont déjà pu émerger. Madame la Directrice, merci d'être ici. Dès l'introduction, je reviendrai sur la carte. Je sais qu'elle a beaucoup fait débat et c'est l'occasion de le dire. Cette carte qui présente un certain nombre de zones propices à l'éolien en mer n'est qu'une partie du travail mené par les services de l'État. C'est une contribution au débat. Il s'agit uniquement d'une proposition mise sur la table et soumise au débat, comme beaucoup d'autres projets, d'autres cahiers d'acteurs qui vont émerger des différentes assemblées que vous constituez et que d'autres constituent au-delà de nos frontières ligériennes.

Je voudrais également rappeler que cette planification n'est qu'une partie de la planification écologique, de la transition écologique et de la transition énergétique. Vous l'avez dit, Madame la Présidente. C'est également une contribution à cette démarche territoriale qui a été lancée ici, par la Présidente de Région, avec le ministre BÉCHU, il y a quelques semaines, pour laquelle un travail important est mené en parallèle de nos travaux sur la planification maritime. Des groupes de travail seront d'ailleurs organisés vendredi, dans cet hôtel de région, afin de travailler sur l'ensemble des axes de la planification écologique. Nous avons un rôle à jouer sur la partie maritime, avec un dynamisme économique, un dynamisme démographique faisant de notre région un fleuron en matière énergétique, mais également en matière de contribution à l'économie par la voie maritime. Cela a encore été le cas et a été illustré la semaine dernière avec la présence de deux ministres au port de Saint-Nazaire qui ont mis en avant tout ce dynamisme que nous portons collectivement.

Encore une fois, aujourd'hui, la concertation est le maître-mot de nos échanges, concertation que le préfet de région, l'ensemble des services de l'État et la Région souhaitent mener au plus près des territoires. Nous l'avons fait depuis le début et reviendrons sur le calendrier de la planification maritime et de la préparation de la révision du DSF. Cette concertation, nous la souhaitons vraiment au plus près des territoires. Nous avons mené des concertations avec les élus du territoire et nous sommes appuyés sur la gouvernance existante. Nous voulons continuer dans cette démarche. Aujourd'hui, je suis certaine que les travaux que nous aurons seront constructifs, ouverts et permettront à chacun d'entre vous, dans votre diversité, vos spécificités, de pouvoir vous exprimer, de construire potentiellement une position qui pourrait être ligérienne, en tout cas de faire remonter nos contraintes, nos opportunités de territoire dans le cadre de ce débat. Vous le verrez dans le cadre de la présentation qui sera faite, il nous emmènera jusqu'au milieu de l'année 2024, avec une période phare qui sera celle de fin septembre, pendant laquelle une proposition nationale doit émerger, afin de préparer les échanges de 2025.

Merci pour le travail que vous menez dans cette instance. Merci, Madame la Vice-Présidente et bonne séance.

Applaudissements.

Jean-Michel CHEVALIER – Adjoint du Préfet Maritime - Préfecture Maritime de l'Atlantique

Madame la Vice-Présidente de la Région des Pays de la Loire, Mesdames et Messieurs les élus, Madame la Secrétaire générale pour les affaires régionales, Mesdames et Messieurs, je vais essayer d'être bref, puisque nous sommes trois à coprésider cette Assemblée Régionale Mer et Littoral.

Comme l'ont déjà indiqué Mme Claire HUGUES et Mme QUERREC nous sommes à moins d'un mois du débat public qui contribuera à la révision de la stratégie maritime de façade. Vous voyez que c'est un processus assez long, mais qui s'opère par étape. Ce processus apportera des éléments d'analyse sur les zones propices au développement de l'éolien en mer et à la labellisation des zones de protection fortes. Il ne vous a pas échappé – et vous l'avez déjà rappelé – que les cartes de zones propices au développement de l'éolien en mer et celles qui concernent les zones de protection forte ont été versées au débat public récemment. Elles ont déjà provoqué des réactions parfois vives de la part de certains d'entre vous. Ces réactions et d'autres ont été reprises dans le rapport à mi-débat du débat public qui sera présenté par la commission nationale du débat public tout à l'heure. C'est pourquoi ce temps d'information et d'échanges au sein de l'Assemblée Régionale Mer et Littoral nous paraît essentiel, afin que nous, services de l'État, puissions vous apporter les éclairages nécessaires et que vous, membres de cette assemblée dans votre collectif, puissiez nous faire part de votre vision de la planification des activités maritimes de la région des Pays de la Loire, de la façade maritime et sur le sujet important, en tout cas aux yeux du préfet maritime, mais pas seulement, de l'interfaçade.

Je me félicite de savoir que la Région des Pays de la Loire contribuera au débat public par un cahier d'acteurs. Actuellement, 42 cahiers d'acteurs ont été publiés. Le débat s'achèvera dans 23 jours, mais je suppose que le contenu de ce cahier d'acteurs fera l'objet d'une présentation prochainement. Il ne faut pas seulement être dans la critique, mais être capable de proposer. C'est ainsi que le débat pourra avancer.

Nous avons bien conscience que l'exercice en cours de planification ne peut être mené sans associer l'ensemble des acteurs du maritime, que leurs activités se déroulent à terre ou en mer. De votre côté, vous devez avoir conscience que la concertation en cours ne s'achèvera pas avec la fin du débat public. Une échéance importante sera celle du 26 septembre, où le gouvernement prendra des décisions. Cela a été rappelé, au-delà de cette étape, nous avons engagé le processus d'évolution, de révision du document stratégique de façade et de sa première partie, la stratégie de façade maritime. Nous souhaitons donc que votre mobilisation perdure, afin que vos contributions continuent à enrichir les travaux en cours. En effet, les éléments apportés par l'État, notamment les cartes versées au débat public, constituent une base de travail qui doit être menée en commun. La CNDP ne manquera probablement pas de le rappeler, mais le débat public peut avoir un impact significatif sur les décisions à venir, en particulier celles concernant l'éolien en mer. Je citerai simplement l'exemple tout particulier de l'appel d'offres n° 7, pour lequel le point d'entrée du débat public n'a pas été le point de sortie de la décision gouvernementale. Une évolution majeure a eu lieu sur la localisation du champ éolien d'Oléron.

Au-delà du débat public, la concertation continuera à avoir sa place dans la région des Pays de la Loire, mais aussi au niveau de la façade maritime et plus largement à l'échelle des interfaçades vers le nord et vers le sud, sur la façade Sud-Atlantique. C'est tout l'enjeu des travaux de cette assemblée qui doit nous

permettre de répondre à l'ensemble des défis qui nous attendent en matière de souveraineté énergétique, de protection de l'environnement et plus globalement, pour le préserver, dans la mesure du possible, des activités existantes, tout en contribuant à l'essor des activités en devenir.

Je vous remercie pour votre attention. Nous pouvons commencer à entrer dans le vif du sujet, avec un ordre du jour assez lourd, puisqu'il me semble qu'il comporte trois points. Je laisse Mme HUGUES le présenter.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Le premier point à l'ordre du jour est un point d'actualité sur le débat public actuel, son calendrier et ses différentes phases. Il me semble que c'est la DIRM qui doit nous faire cette présentation.

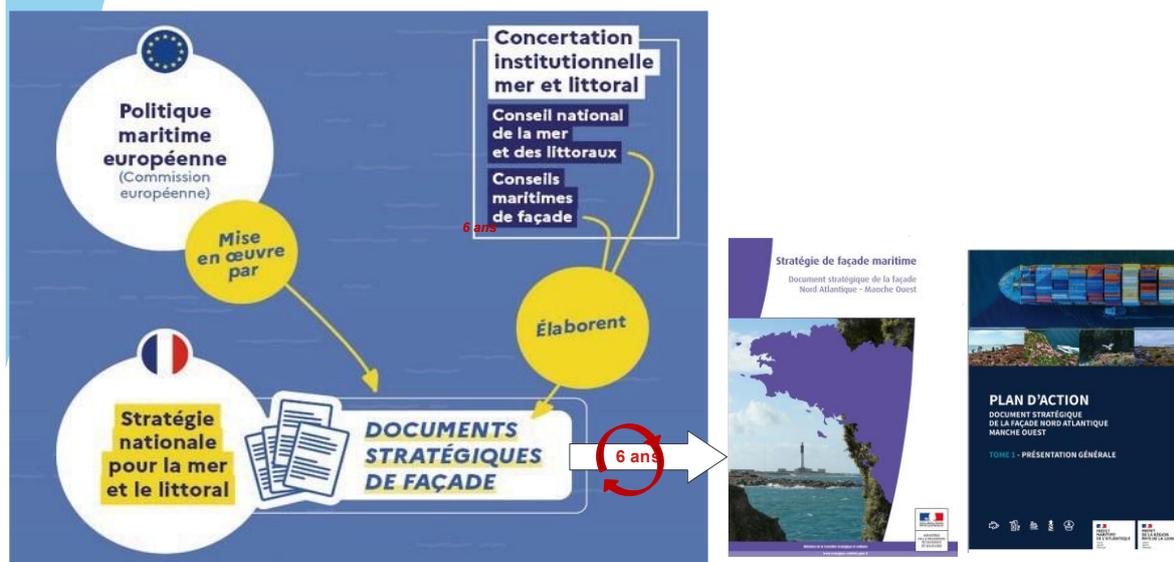
1. Le Débat Public sur la planification maritime « La mer en débat »

- Retour sur les informations présentées au débat :
 - Transition et développement des activités maritimes et littorales
 - Développement de l'éolien en mer et énergies marines renouvelables
 - Protection de l'environnement marin

Hélène LEGRAND – Responsable adjointe mission de coordination des politiques de la mer et du littoral (DIRM NAMO)

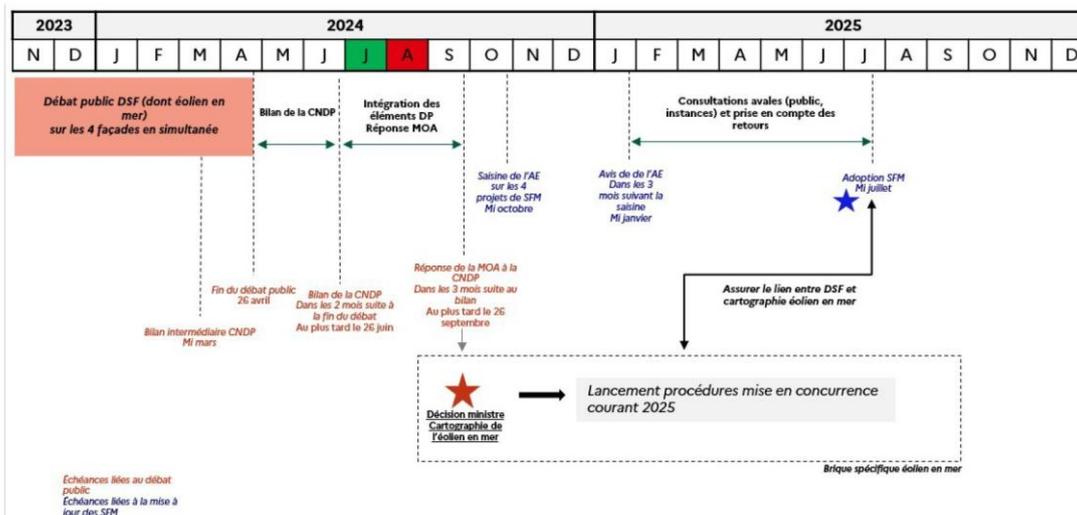
Sur cette partie, un premier point à l'ordre du jour concerne le débat public. Mme WERKOFF, de la commission nationale du débat public, est également connectée en visio et interviendra par la suite. Je vais introduire le propos sur la question de ce que la maîtrise d'ouvrage apporte au débat public en termes d'éléments de concertation. Je me présente : Hélène LEGRAND, de la DIRM Nord Atlantique-Manche Ouest. Après mes propos, il y aura une présentation de Marion RICHARD et Hélène MORIN pour la DREAL Pays de la Loire.

Le document stratégique de façade NAMO



Concernant les éléments de contexte, avant d'arriver vraiment sur les éléments du débat, comme nous l'avons fait lors d'assemblées précédentes, nous souhaitons vous rappeler qu'actuellement, nous sommes bien dans un chantier de mise en œuvre de deux directives européennes. Lorsque l'on met à jour un document stratégique de façade, c'est pour mettre en œuvre la directive-cadre stratégie pour le milieu marin qui est une directive environnementale, ainsi que la directive planification de l'espace maritime qui, en outil français de mise en œuvre, repose sur la stratégie nationale mer et littoral et les documents stratégiques de façade au niveau de chaque façade maritime. Il s'agit bien d'un chantier de mise à jour, puisque le volet stratégique du document stratégique de façade a été adopté en 2019 et qu'il faudra le réviser d'ici 2025.

Calendrier national



Comme c'est habituel au sein de cette assemblée et pour nos membres du Conseil maritime de façade, nous allons vous donner des éléments de calendrier, afin de repositionner le débat public dans le calendrier actuel et des mois à venir. Sur ce calendrier national, en rouge, vous avez tout ce qui concerne le débat public. Comme indiqué, le débat public se poursuivra jusqu'à fin avril. Un bilan intermédiaire pourra être présenté par Mme WERKOFF ensuite. Un bilan complet du débat public est attendu et sera produit par la commission nationale du débat public d'ici fin juin. Ensuite, la maîtrise d'ouvrage que nous représentons aujourd'hui au niveau des préfets coordonnateurs, mais également de la DREAL et de la DIRM, aura à produire des réponses à ce bilan avec le niveau national. Elle aura trois mois pour produire ces éléments en réponse point à point, jusqu'à fin septembre 2024. Bien évidemment, ces éléments de réponse viendront enrichir nos travaux en façade au niveau du document stratégique de façade et de la planification de l'éolien. Cela nous amène à la décision ministérielle concernant la planification de l'éolien en mer qui interviendra en septembre prochain. Sur la partie document stratégique de façade, la vie du processus d'élaboration se poursuivra après la période du mémoire en réponse de la maîtrise d'ouvrage, puisqu'à partir d'un projet de stratégie à nouveau enrichi des éléments du débat public, nous saisissons l'autorité environnementale aux alentours de la mi-octobre prochain, pour un avis de l'autorité environnementale attendu sous trois mois, ce qui nous emmènera sans doute à début 2025.

Toujours pour le document stratégique de façade, au vu des éléments d'avis de l'autorité environnementale, nous ajusterons les livrables de la stratégie pour une nouvelle phase de consultation. C'est une consultation habituelle pour le document stratégique de façade inscrite au Code de l'environnement. Nous aurons à nouveau une consultation du public et des instances, y compris les assemblées régionales, sans doute au premier semestre 2025, pour une adoption de la stratégie mise à jour à l'été 2025. C'est un peu fastidieux, mais il me semblait important de vous rappeler les éléments de calendrier.

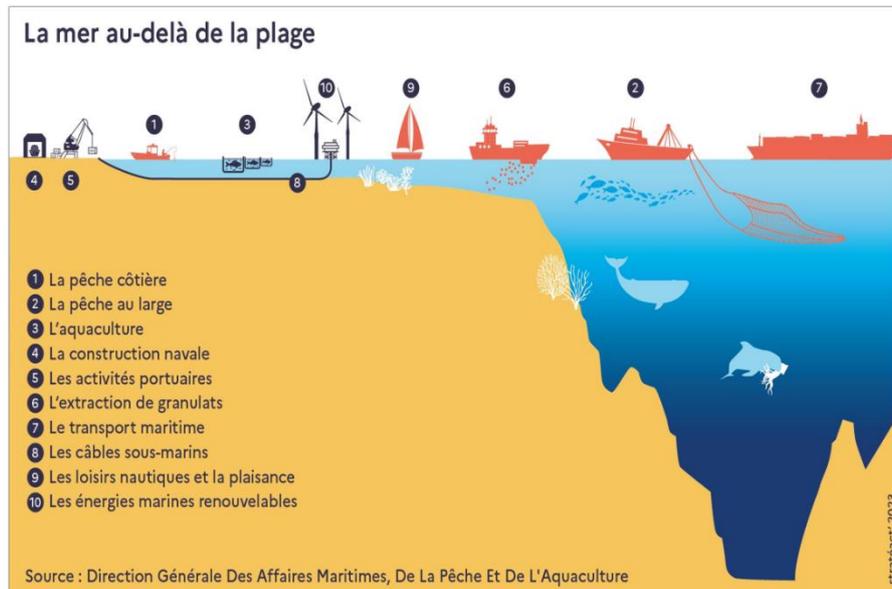
Objectifs et attentes de la maîtrise d'ouvrage vis-à-vis du débat public

1. Contribuer à la mise à jour de la stratégie de façade maritime (SFM) du document stratégique de façade

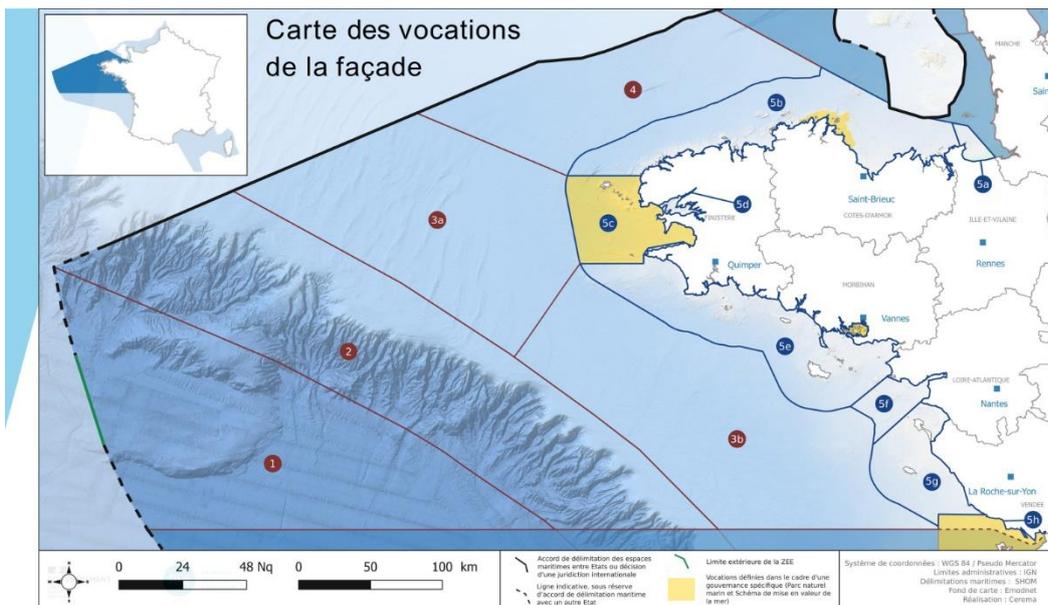


Sur le cœur du débat public, en complément de ce qui a pu être dit lors de la précédente séance de l'ARML, nous souhaitons vous indiquer qu'au niveau de la maîtrise d'ouvrage, un DMO (dossier de maîtrise d'ouvrage) a bien été mis au débat. Il est constitué de différents éléments que nous ne rappellerons pas aujourd'hui, puisqu'ils avaient déjà été présentés en septembre de l'année dernière. Nous souhaitons vous indiquer que nous mettons au débat trois éléments importants. Vous l'aurez compris dans mon propos introductif, le premier élément est la contribution à la mise à jour du document stratégique de façade et de son volet stratégique. C'est fait dans le cadre de la stratégie nationale mer et littoral également, avec quatre priorités majeures dans cet exercice de mise à jour, mise au débat. La première priorité est la neutralité carbone à l'horizon 2050, ce qui est bien le cœur du sujet du déploiement de l'éolien en mer, mais également la décarbonation des activités en mer, tout ce qui concourt à la neutralité carbone. La deuxième priorité concerne la biodiversité. Nous sommes bien dans l'objectif de l'atteinte du bon état du milieu marin au titre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin. C'est une priorité à mener au débat également. Il y a la question de l'équité au sens bien-être de nos citoyens et de nos salariés pour le volet social de cette politique, ainsi que l'axe économique qui concerne la question de la compétitivité, de la souveraineté économique au sens souveraineté alimentaire et énergétique. Ces quatre priorités majeures sont mises au débat sous forme d'identification d'enjeux pour la façade. Ce sont bien ces éléments que nous mettons en réaction des citoyens, des acteurs de la façade et de toute personne souhaitant contribuer au débat en termes d'enjeux et d'objectifs, avec un socle commun que l'on retrouve dans chaque façade, à savoir la question de la cohabitation des activités en mer, d'un équilibre recherché entre activités et respect de l'environnement, bien évidemment.

Activités maritimes en cohabitation



Cette illustration que nous avons l'habitude de présenter au moment du débat public, dans tous les rendez-vous, notamment les réunions publiques, est une illustration de cet enjeu majeur de la cohabitation des usages et activités en mer, évidemment pour refléter le fait que nous avons une multitude assez plurielle, une multitude d'usages et d'activités qui s'exercent à différents niveaux. Elles sont mobiles, fixes, se situent en surface, sur la colonne d'eau, au niveau des fonds. Évidemment, des activités sont historiques, comme la pêche au niveau de la façade qui se situe au premier rang national. En termes d'activité pêche professionnelle, nous sommes situés au premier rang national pour la façade. L'aquaculture est au second rang national. Nous pouvons également citer des activités émergentes, puisqu'il y a un essor des biotechnologies. En termes d'activités émergentes, il y a évidemment le sujet de l'éolien en mer.



Nous souhaitons également vous rappeler que dans le document stratégique de façade et son volet stratégique, il y a ce que nous appelons la « carte des vocations ». C'est l'outil, le cadre commun de la façade, afin d'illustrer cet enjeu majeur de la cohabitation au sein de la façade. Cette carte des vocations est le fruit d'une concertation importante ayant eu lieu de 2017 à 2018. Elle a été adoptée en 2019. Nous allons mettre cette carte à jour, mais au nom des préfets coordonnateurs, nous souhaitons vous redire que les zones de vocations ne seront pas revues. Elles ne seront pas redécoupées. Elles sont au nombre de treize et vous les voyez sur la carte. Au sein de chaque zone de vocation, nous allons bien retravailler sur une mise à jour de la situation existante en termes d'enjeux, mais également de planification. À l'époque, ces tracés ont été faits en tenant compte de la question des enjeux en présence, mais également des perspectives que nous avons, notamment sur les questions d'éolien. Cela a un sens et nous souhaitons garder ce cap de la carte des vocations.

Objectifs et attentes de la maîtrise d'ouvrage vis-à-vis du débat public

2. Contribuer à l'identification des secteurs à privilégier pour développer la protection forte en mer

Façades	Cibles
MEMN	1 %
NAMO	3 %
SA	3 %
MED	5 %

CRITÈRE 1

Mesures de gestion ou de réglementation pour une diminution significative, voire une suppression des pressions sur la biodiversité



ZONE DE PROTECTION FORTE



CRITÈRE 2

Document de gestion avec objectifs de protection



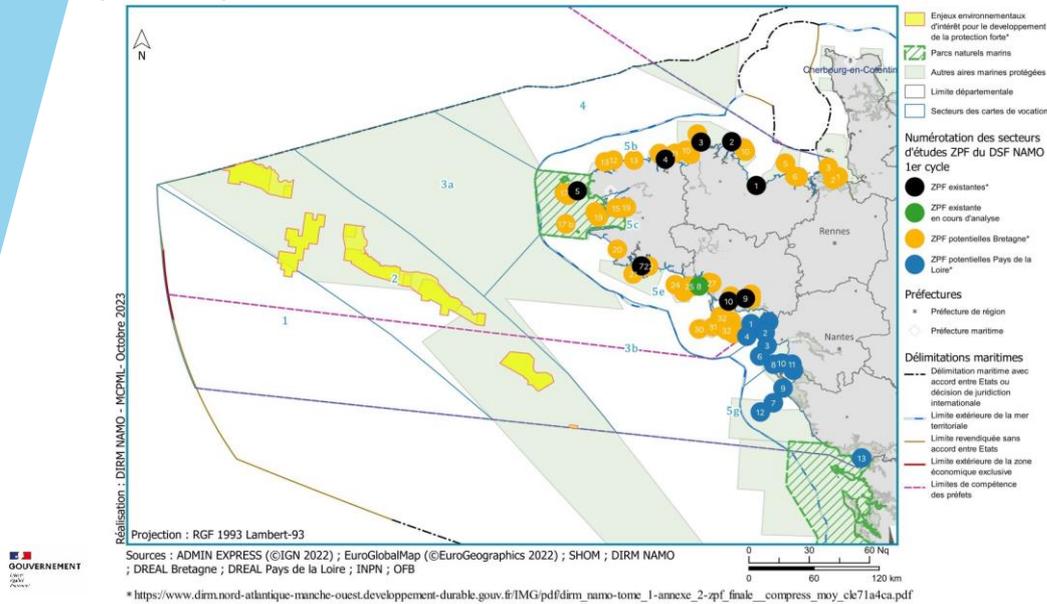
CRITÈRE 3

Dispositif opérationnel de contrôle

Source : Décret n° 2022-527 du 12 avril 2022

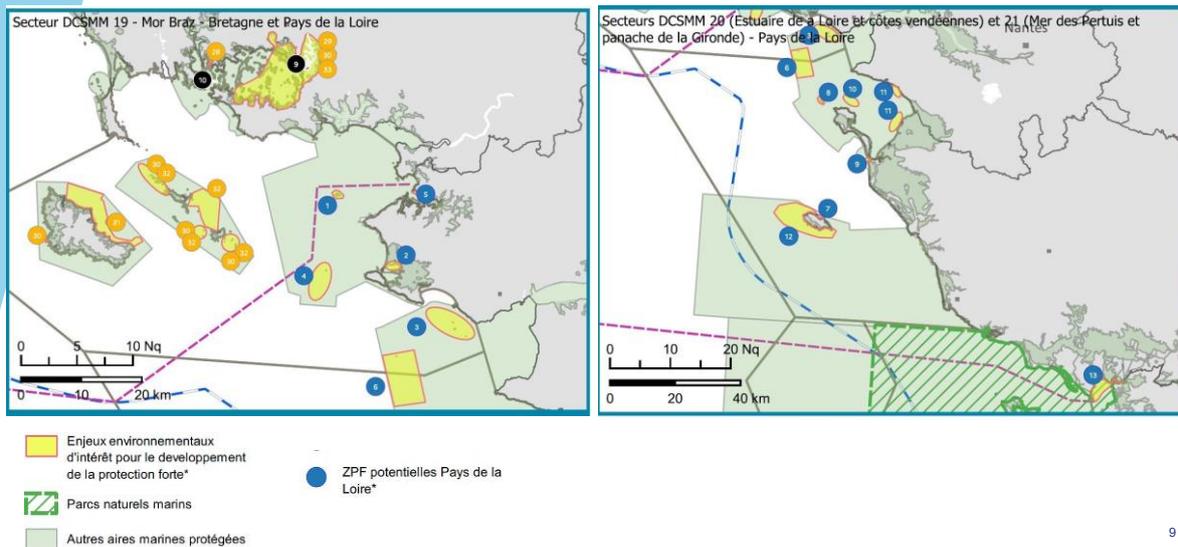
Le deuxième objectif du débat pour la maîtrise d'ouvrage est de faire contribuer le public, les citoyens à la question du déploiement des zones de protection forte. Nous rappelons que la protection forte n'est pas un outil supplémentaire. Il ne s'agit pas d'un nouvel outil réglementaire. Nous sommes bien au sein des aires marines protégées, dans une démarche de renforcement de la protection des secteurs identifiés à enjeux pour la protection forte. Dans ces secteurs, il s'agit donc de réduire de façon significative les pressions exercées, voire de les supprimer. Nous rappelons qu'est mis au débat un objectif de pourcentage de zones de protection forte. C'est un objectif national qui donne un cap à chaque façade. L'objectif pour la façade Nord Atlantique-Manche Ouest est de 3 % de la surface de notre façade couverte par de la protection forte à l'horizon 2027. La protection forte est une labellisation qui repose sur trois critères. Évidemment, il faut avoir des mesures conséquentes en termes de limitation des pressions, voire de suppression des pressions sur les espaces concernés. Le deuxième critère est de pouvoir s'appuyer sur un document de gestion qui fixe des objectifs en termes de protection de façon importante. Il s'agit également de pouvoir bénéficier d'un plan opérationnel de contrôle au sens contrôle du respect de la réglementation par les activités en présence.

Cartographie des enjeux environnementaux d'intérêt pour la protection forte



8

Cartographie des enjeux environnementaux d'intérêt pour la protection forte



9

Ce que nous indiquons à l'écran est bien ce qui est concrètement mis au débat, à savoir une carte. En plus des explicatifs, dans le dossier de maîtrise d'ouvrage, nous avons bien un corps de dossier qui présente ce sujet de la zone de protection forte et une fiche thématique 14 qui décrit ce que sont une aire marine protégée et une zone de protection forte. En vert, c'est l'étendue des aires marines protégées au niveau de la façade. C'est assez conséquent et c'est évidemment le reflet de la sensibilité de nos milieux. En pastilles de couleur figure ce qui avait été adopté par les préfets coordonnateurs de façade en 2022 en termes de premiers secteurs d'études sur la mer territoriale pour ces futures zones de protection forte. Je zoomerai un peu sur la diapositive suivante, afin de vous présenter ces zones. Au niveau de la mer territoriale, nous avons un focus un peu particulier sur les Pays de la Loire. Douze secteurs d'études avaient déjà été pressentis pour la protection forte sur cette représentation. Au sein des aires marines protégées, vous avez l'identification, plus particulièrement par un aplat jaune, des secteurs d'intérêt pour

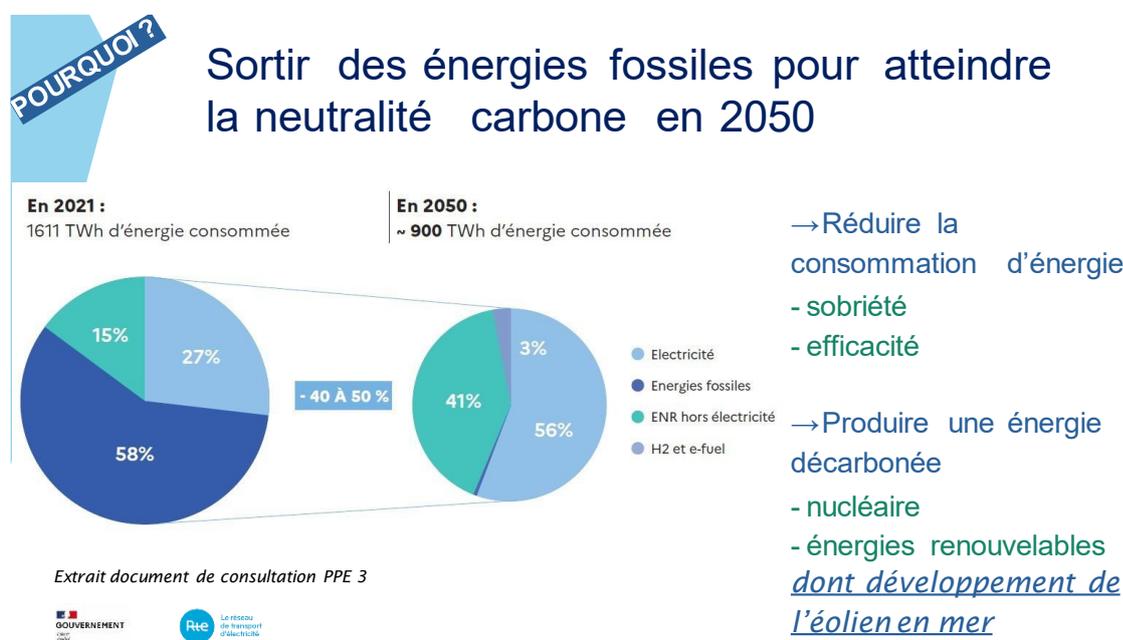
12

la protection forte. Je ne détaillerai pas, mais d'autres personnes présentes dans la salle pourraient le présenter beaucoup mieux que moi. Au sein de ces grandes enveloppes d'aires marines protégées, nous identifions des secteurs à enjeux particuliers qui relèveraient de la protection forte. Douze secteurs d'études sont pressentis au niveau des Pays de la Loire. Sur la carte précédente, il y a également une représentation de ce que nous mettons au débat en termes d'enjeux de protection forte plus au large, sur le talus continental. C'est ce qui est représenté en jaune, ce qui correspond aux sous-zones récifs et aux écosystèmes marins vulnérables. Ces éléments sont également mis au débat.

Je vais laisser la parole à mes collègues des DREAL pour le troisième objectif.

Marion RICHARD — Responsable mission énergie et changement climatique (DREAL Pays de la Loire)

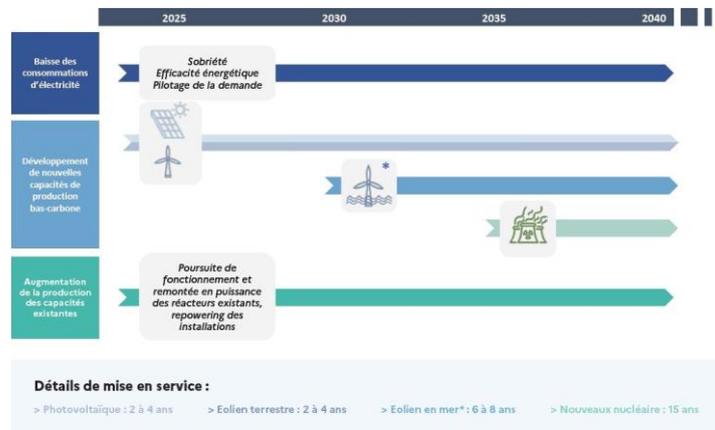
Merci, Hélène. Je suis Marion RICHARD, responsable énergie et changement climatique à la DREAL. La troisième attente du maître d'ouvrage dans le cadre du débat public est d'offrir une vision plus globale de la planification de l'éolien en mer, afin de sortir d'une logique de planification projet par projet et d'avoir une visibilité, à 2035 et à 2050, de la planification de l'éolien en mer.



Pourquoi développer l'éolien en mer ? Aujourd'hui, 60 % de l'énergie consommée est fossile. C'est le graphique que vous voyez à gauche. Aujourd'hui, ce sont 58 % d'énergies fossiles dans notre consommation. À l'horizon 2050, l'objectif est de sortir complètement des énergies fossiles et pour cela, il y a deux objectifs : réduire fortement notre consommation d'énergie par des actions de sobriété et d'efficacité énergétique et augmenter nos capacités de production d'énergie décarbonée en partie non électrique. C'est la partie que vous voyez en vert. Cependant, il s'agit d'augmenter très fortement la part de l'électricité dans nos consommations d'énergie, d'être à plus de la moitié de nos consommations d'énergie représentée par l'électricité, en visant de nouvelles capacités de production nucléaire et d'énergies renouvelables, dont l'éolien en mer.

POURQUOI ?

Des nouvelles capacités de production électrique à horizon 2035



Extrait document de consultation PPE 3

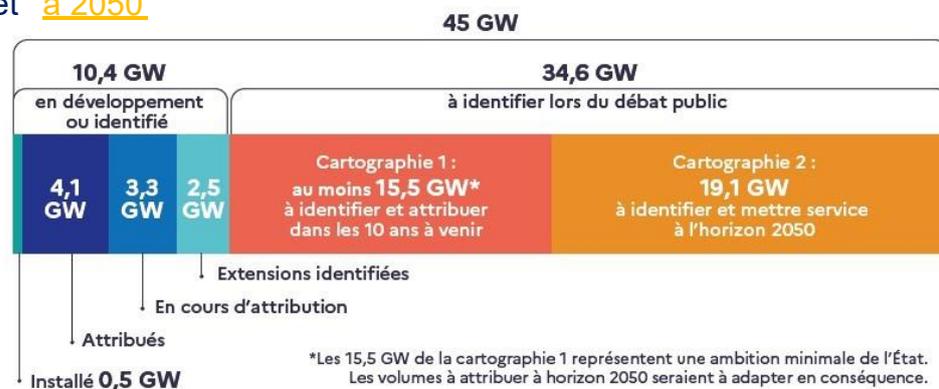


Quels sont les avantages en termes de *timing* pour l'éolien en mer ? Aujourd'hui, nous avons la capacité de mener des actions de réduction de la consommation d'énergie, de mettre en place les projets déjà en route, que ce soient les projets nucléaires ou les projets d'éolien marin, mais également d'énergie renouvelable et en termes de développement de nouvelles capacités de production. Dans les quelques années à venir, les seules nouvelles capacités que nous pourrions développer sont l'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque, puis l'éolien marin et enfin, les nouvelles capacités nucléaires. En termes de phasage, l'éolien marin correspond à de nouvelles capacités de forte puissance à développer à plus courte échéance que le nucléaire.

Les objectifs de la maîtrise d'ouvrage vis-à-vis du débat en matière d'éolien en mer

Contribuer à l'élaboration de la cartographie des zones prioritaires d'implantation et de raccordement d'éoliennes en mer

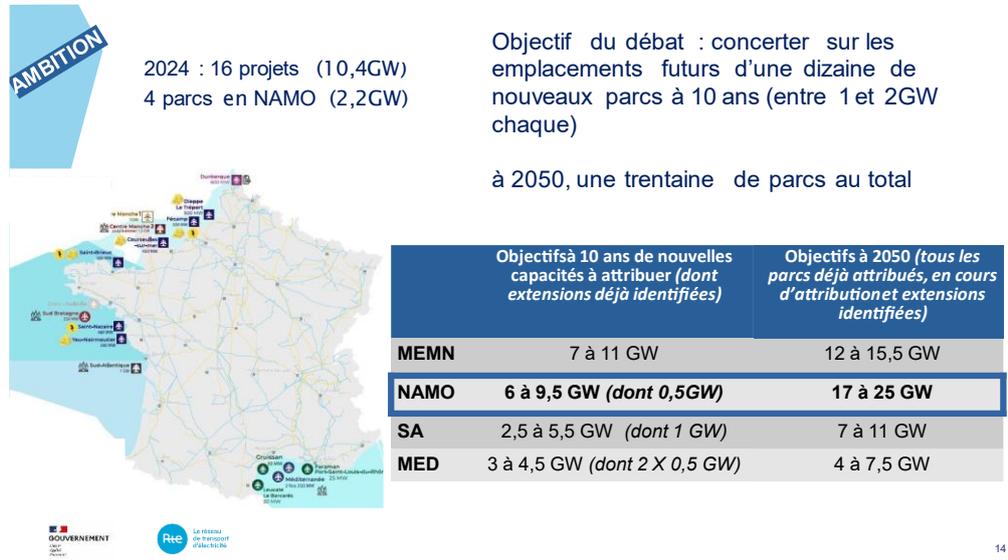
à 10 ans et à 2050



Je passe la parole à Hélène MORIN.

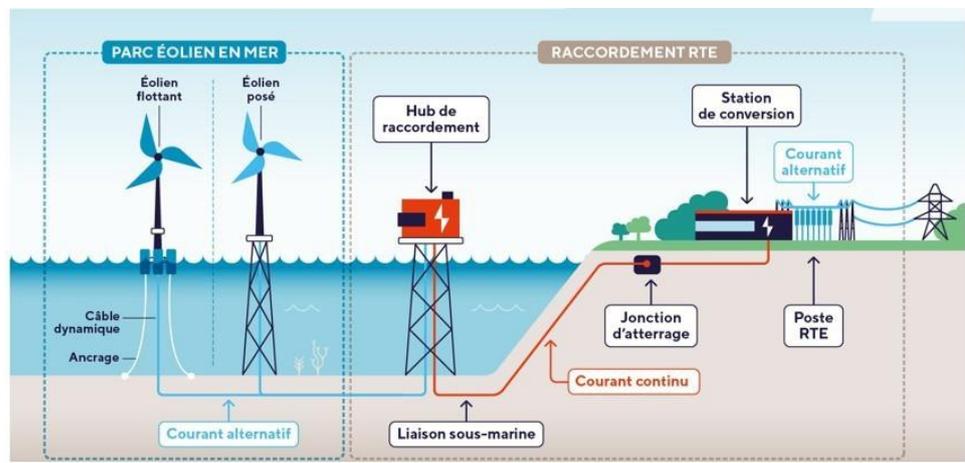
Hélène MORIN — Cheffe de projet éolien en mer (DREAL Pays de la Loire)

Bonjour. Je suis Hélène MORIN, cheffe de projet éolien en mer à la DREAL. Les objectifs de développement de l'éolien en mer se phasent en deux périodes : à dix ans et à 2050. Sur le graphique, vous pouvez voir que nous avons déjà des capacités soit installées, soit en cours d'installation. Dans l'objectif global de 45 gigawatts, nous avons des objectifs à 10 ans et des objectifs à 2050. C'est à l'échelle de la France métropolitaine, de toutes les façades.



Actuellement, nous avons seize projets soit installés, soit en cours de développement et notamment quatre parcs en Nord Atlantique-Manche Ouest, donc Bretagne et Pays de la Loire. Saint-Nazaire est en cours d'exploitation, Saint-Brieuc vient d'entrer en exploitation, le parc de Noirmoutier est en cours de construction et l'AO5 en Bretagne Sud est en cours de développement et même d'attribution. L'objectif à l'échelle de la France métropolitaine est de développer une trentaine de parcs d'entre un et deux gigawatts d'ici 2050 et une dizaine d'ici dix ans. Au niveau de notre façade, eu égard à nos capacités techniques, nous avons un objectif assez important de 6 à 9,5 gigawatts d'ici 10 ans et surtout, un objectif de 25 gigawatts sur les 45 gigawatts totaux d'ici 2050.

Parc éolien en mer et son raccordement en courant continu



Pour présenter globalement un parc éolien en mer et son raccordement, puisque le débat public porte sur le développement de l'éolien en mer, mais également sur son raccordement... Il faut le rappeler, parce que c'est un enjeu important. Nous pouvons avoir de l'éolien flottant, raccordé par des câbles ancrés dans le fond marin ou de l'éolien posé. C'est ce que nous avons principalement développé jusque-là, de l'éolien posé sur une fondation. Les éoliennes sont reliées entre elles par des câbles inter-éoliennes. Elles vont jusqu'à ce que l'on appelle un « hub de raccordement » ou une « sous-station électrique » qui exporte ensuite l'électricité à terre, en arrivant sur un point d'atterrage qui se situe souvent sur une plage. Ensuite, on rejoint une station de conversion à terre, la plus proche possible de la zone d'atterrage.

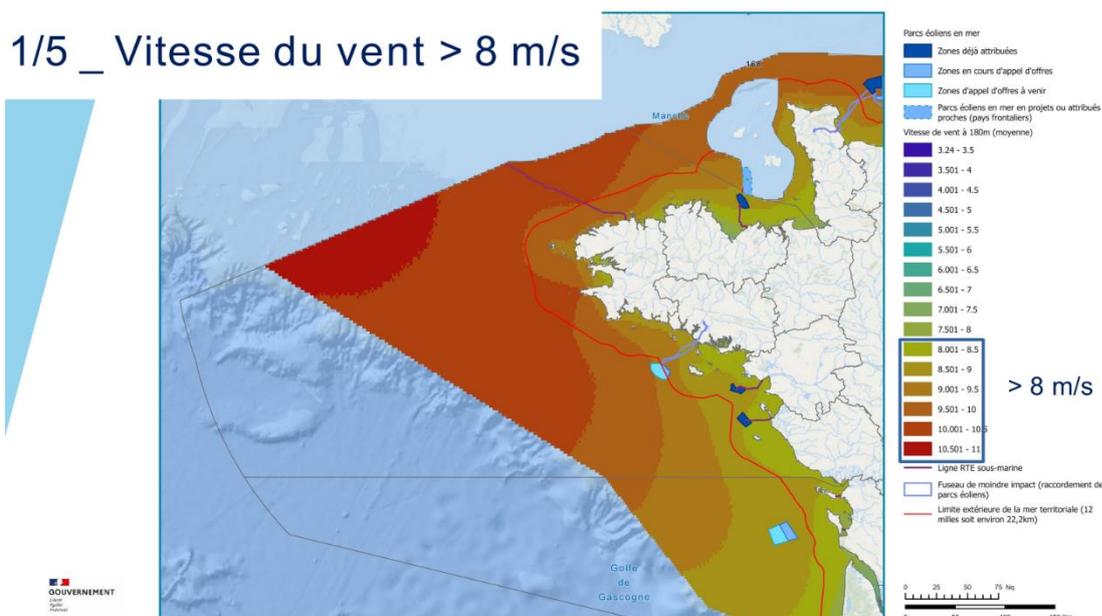
Identification des zones propices à l'éolien en mer et leur raccordement

- Zones au sein desquelles il est techniquement possible d'implanter de l'éolien en mer et leur raccordement
- Définies selon 5 critères techniques
- Sans préjuger de la prise en compte des autres enjeux ni des conclusions du débat public



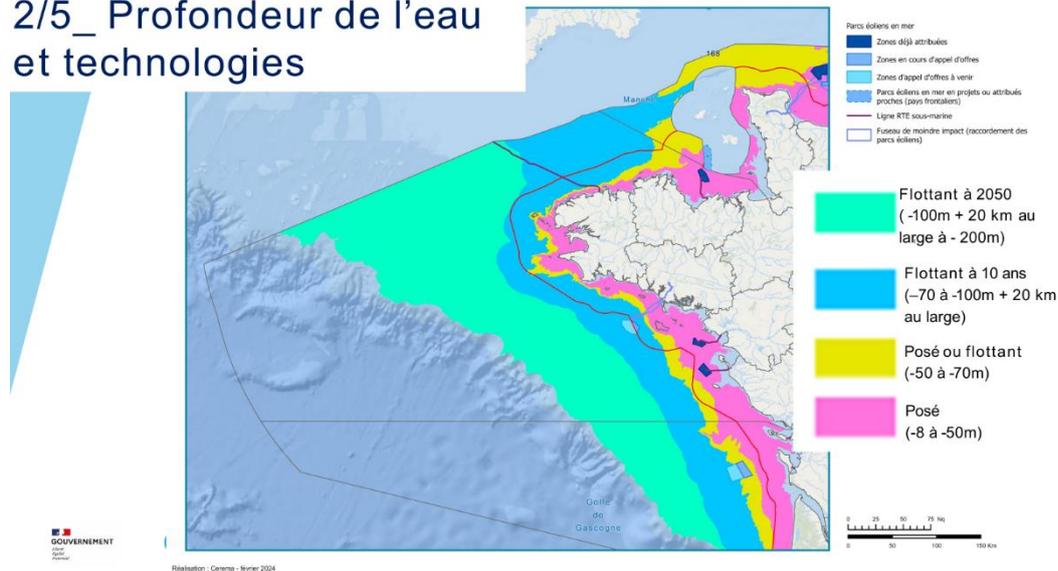
Les zones propices évoquées tout à l'heure sont des zones au sein desquelles il est techniquement possible d'implanter de l'éolien en mer et de les raccorder. Elles ont été définies selon cinq critères techniques et ne préjugent pas de la prise en compte d'autres enjeux, notamment environnementaux, de pêche, etc. ni des conclusions du débat public, puisqu'elles sont versées au débat.

1/5 _ Vitesse du vent > 8 m/s



Le premier critère technique est la vitesse du vent. Pour le développement de fermes éoliennes ou de parcs avec plusieurs éoliennes, il faut une vitesse de vent supérieure à huit mètres par seconde. Sur notre façade, le régime de vent est très favorable, soit une capacité de production d'électricité importante. Nous ne sommes pas du tout limités par cette vitesse de vent. Nous représentons les zones propices eu égard à ce critère de vitesse de vent. Vous pouvez voir les zones propices des façades limitrophes que sont Manche Est-Mer du Nord au nord et Sud Atlantique au sud.

2/5_ Profondeur de l'eau et technologies



Le deuxième critère est la profondeur de l'eau. Sur la carte, vous pouvez voir quatre couleurs qui représentent les types de technologies envisageables, notamment l'éolien posé dans la zone rose, jusqu'à cinquante mètres de bathymétrie, de profondeur d'eau. Ensuite, une zone sera soit du flottant, soit du posé à dix ans, puisque la technologie à dix ans ne sera pas la même que celle à 2050. En bleu, il s'agit de l'éolien flottant à dix ans qui est limité par la sous-station électrique qui, pour rappel, exporte l'énergie à terre. Actuellement, au niveau technico-économique, la sous-station ne peut être posée que jusqu'à cent mètres de bathymétrie. Sur les vingt kilomètres restants, c'est la dernière éolienne raccordée à la sous-station électrique, ce qui représente la zone bleue qui est la capacité de l'éolien flottant à dix ans. À partir de 2040, nous pourrons faire une sous-station électrique flottante et de l'éolien flottant plus lointain. C'est ce qui est représenté par l'aplatissement vert.

Pour mémoire, caractéristiques des technologies

Éolien posé

- Technologie mature
- 50-60 €/MWh
- Installation jusqu'à une bathymétrie de 70 m
- Montage sur zone
- Infrastructures portuaires déjà développées
- Conciliation pêche : compatible avec arts dormants, sous conditions avec arts traïnants (câbles inter-éoliennes) (ex : parc de Saint-Brieuc)

Éolien flottant

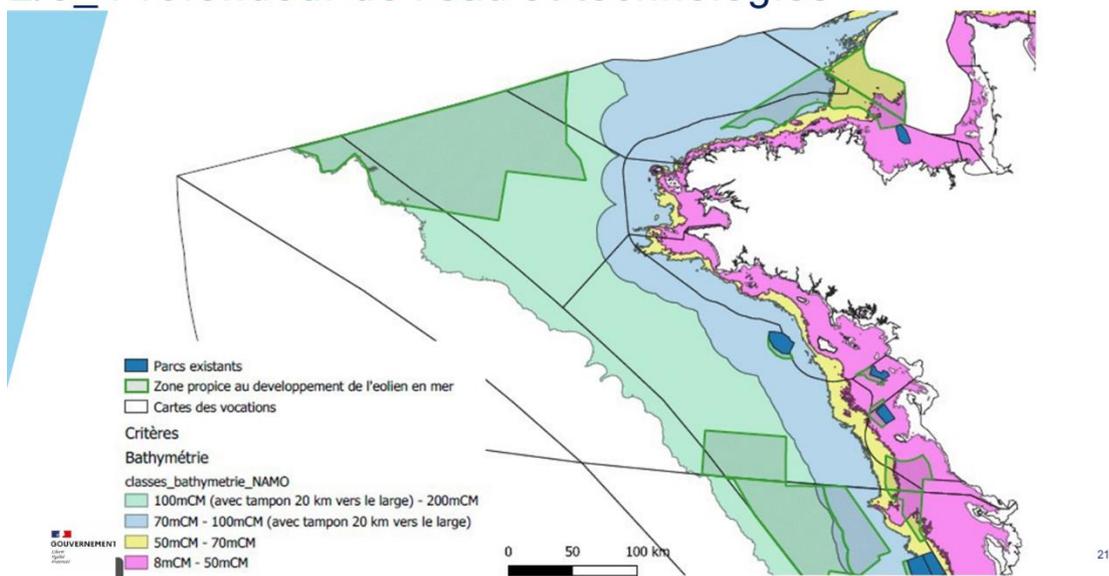
- Technologie en cours d'industrialisation
- 110-120 €/MWh, convergence attendue avec le prix du posé d'ici 10 ans
- Installation jusqu'à une bathymétrie de 100 m + 20 km à 10 ans puis à 2040 levée de la contrainte bathymétrique
- Montage à quai
- Infrastructures portuaires à développer
- Conciliation pêche : conditions de compatibilité à l'étude du fait du plus grand engagement de la colonne d'eau

Raccordement

- Financé par la taxe aux consommateurs d'électricité (TURPE)
- Coût lié à la distance à la côte, la puissance (courant continu), la complexité des préparations de sols des fonds marins, la complexité d'atterrissage, la distance au poste 400 KV à terre

Je vous rappelle les caractéristiques de ces technologies. L'éolien posé est plutôt une technologie mature. Nous avons un certain nombre de parcs avec cette technologie, notamment en Manche Est-Mer du Nord, mais également sur notre façade. Elle a un coût assez compétitif, peut s'installer jusqu'à une bathymétrie de 70 mètres. Le montage des éoliennes se fait sur zone, c'est-à-dire que l'on va d'abord monter la fondation, le mât, puis la turbine sera montée sur zone en mer et ensuite, les pales. Les infrastructures portuaires sont déjà développées, puisque pour les parcs que nous sommes en train de construire ou construits, les infrastructures sont disponibles. En termes de conciliation avec la pêche, cette technologie est compatible avec les arts dormants, donc plutôt filets et casiers. Elle est également plutôt conciliable avec les arts traînants, dans certaines conditions, notamment du fait des câbles interéoliens. Par exemple, pour le parc de Saint-Brieuc, la pêche à la coquille Saint-Jacques est possible et à la suite de la réouverture du parc, la pêche y est à nouveau autorisée.

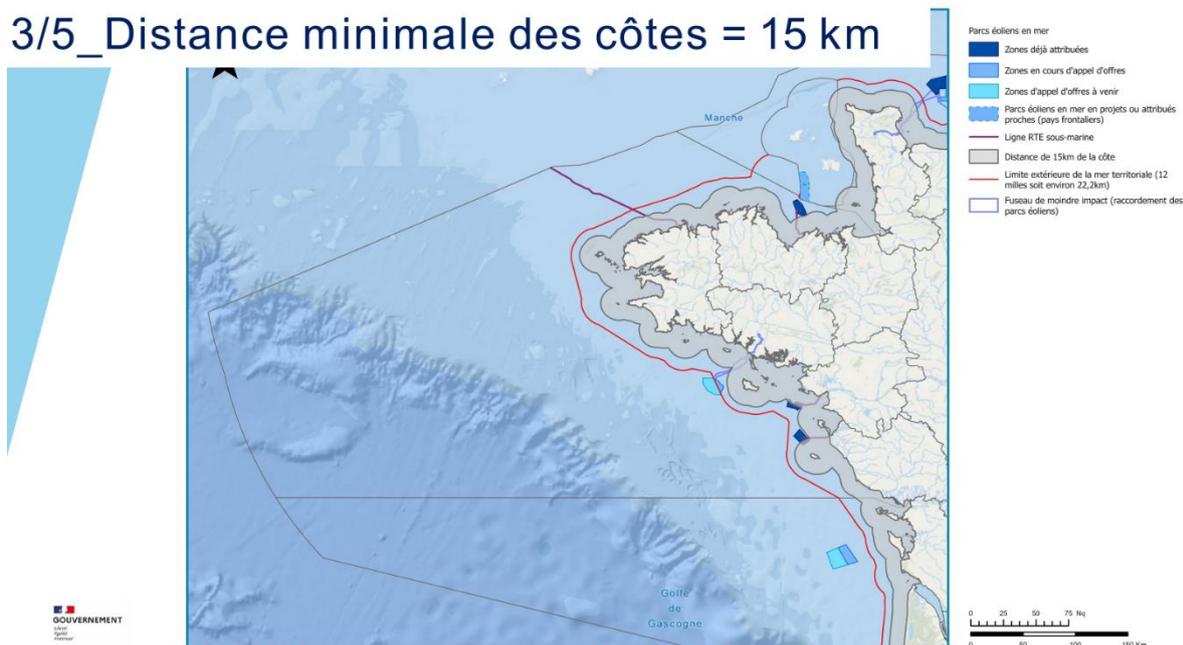
2/5_ Profondeur de l'eau et technologies



En comparaison avec l'éolien flottant, une technologie est en cours d'industrialisation. Le parc AO5 et des parcs en Méditerranée seront flottants. Pour l'instant, les coûts au mégawattheure sont plus importants. D'ici dix ans, il y aura une convergence avec le prix du posé, avec notamment l'industrialisation de cette technologie. Comme je vous l'ai dit, à dix ans, la bathymétrie, ce sont cent mètres de profondeur plus la dernière éolienne à vingt kilomètres et à 2040, nous n'aurons plus de limite bathymétrique, puisque le poste électrique sera flottant. Le montage des éoliennes se fait à quai, c'est-à-dire qu'il faut assembler l'éolienne à quai. Elle est ensuite transportée sur son lieu d'installation en mer. Les infrastructures portuaires qui sont très importantes sont à développer. Il y a notamment des appels à manifestation d'intérêt pour aider au développement de ces infrastructures. En termes de conciliation avec la pêche, les conditions de compatibilité sont à l'étude, puisqu'il y a un engagement plus important de la colonne d'eau avec les systèmes d'ancrage des éoliennes sur les fonds marins. Il faut savoir que le raccordement est financé par la taxe de consommation d'électricité, la TURPE qui est payée par tout un chacun sur sa facture d'électricité. Le coût est lié à la distance à la côte et à la puissance, puisque sur des parcs d'un à deux gigawatts, il s'agit plutôt de courant continu. Il est également lié à la complexité des préparations de sol, notamment sur les fonds marins, en fonction de ce que l'on va rencontrer au cours de la construction, ainsi qu'à la complexité d'atterrissage. Une fois que l'on est sur la plage d'atterrissage, c'est également la distance par rapport aux postes de 400 kilovolts à terre qui sont les postes de plus grande puissance qui sont soit disponibles sur les territoires, soit à développer dans le futur.

Ici, nous avons représenté les cartes de zones propices en fonction de ces classes bathymétriques que j'ai développées tout à l'heure.

3/5_Distance minimale des côtes = 15 km

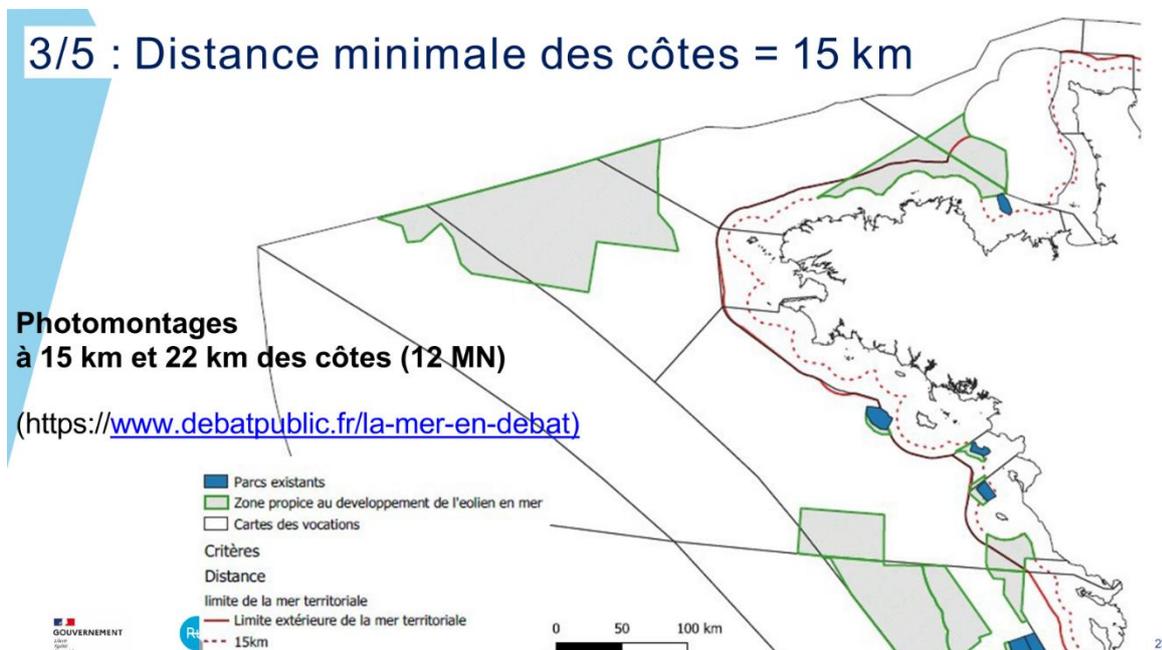


Un autre critère technique est la distance minimale aux côtes. Les zones propices commencent à une distance de quinze kilomètres, mais ce ne sera pas la distance finale des prochains parcs. L'État a pris ce critère de quinze kilomètres pour établir la distance minimale aux côtes et aux usines à partir desquelles nous pouvions construire des zones propices.

3/5 : Distance minimale des côtes = 15 km

Photomontages à 15 km et 22 km des côtes (12 MN)

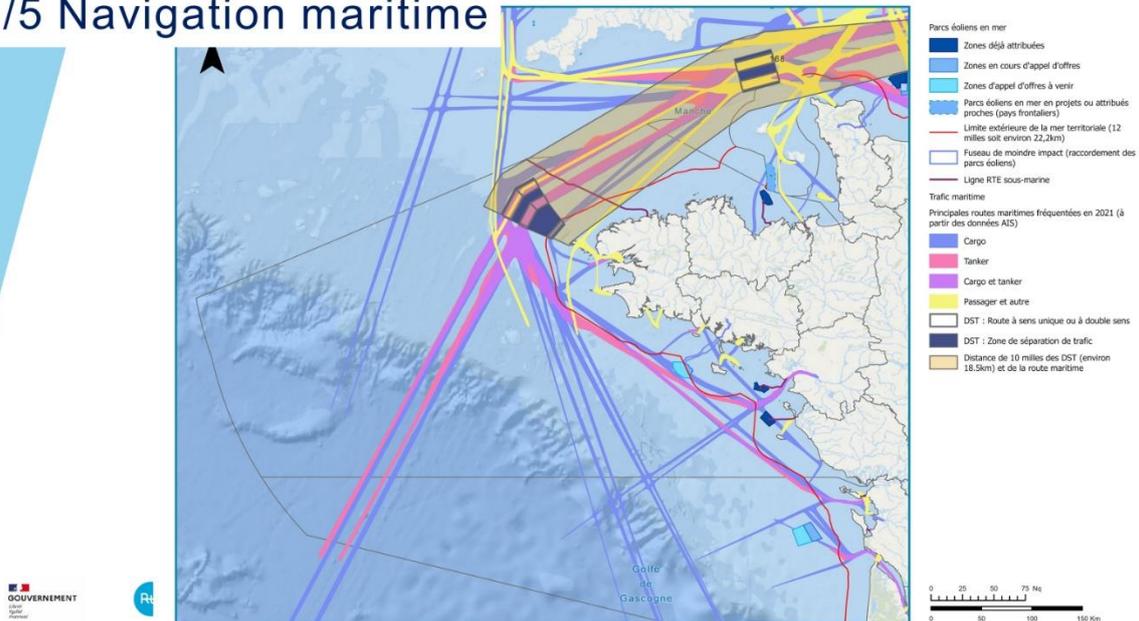
(<https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>)



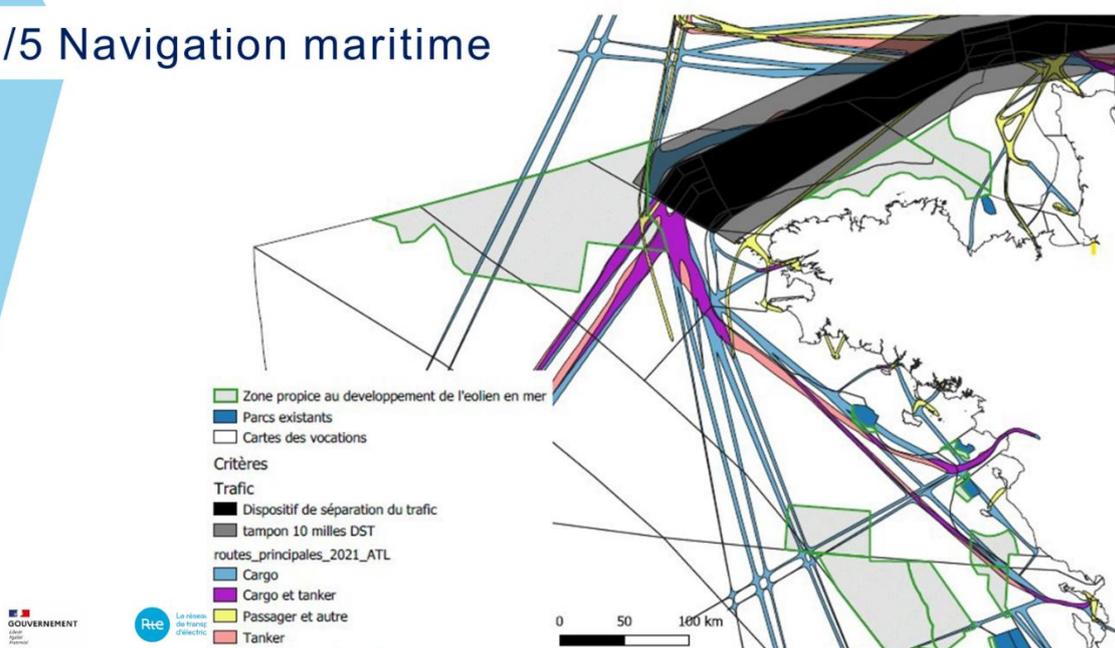
Sur la diapositive suivante, ce sont les cartes de zones propices, à la fois à dix ans et à 2050. J'en profite pour préciser que sont versés au débat public des photomontages, afin de se représenter des parcs éoliens à 15 et à 22 kilomètres des côtes, les 12 milles nautiques, puisque la loi APER pour l'accélération

du développement des énergies renouvelables précise que préférentiellement, l'implantation des parcs éoliens sera recherchée à partir de cette limite des 12 milles nautiques, soit à 22 kilomètres des côtes.

4/5 Navigation maritime

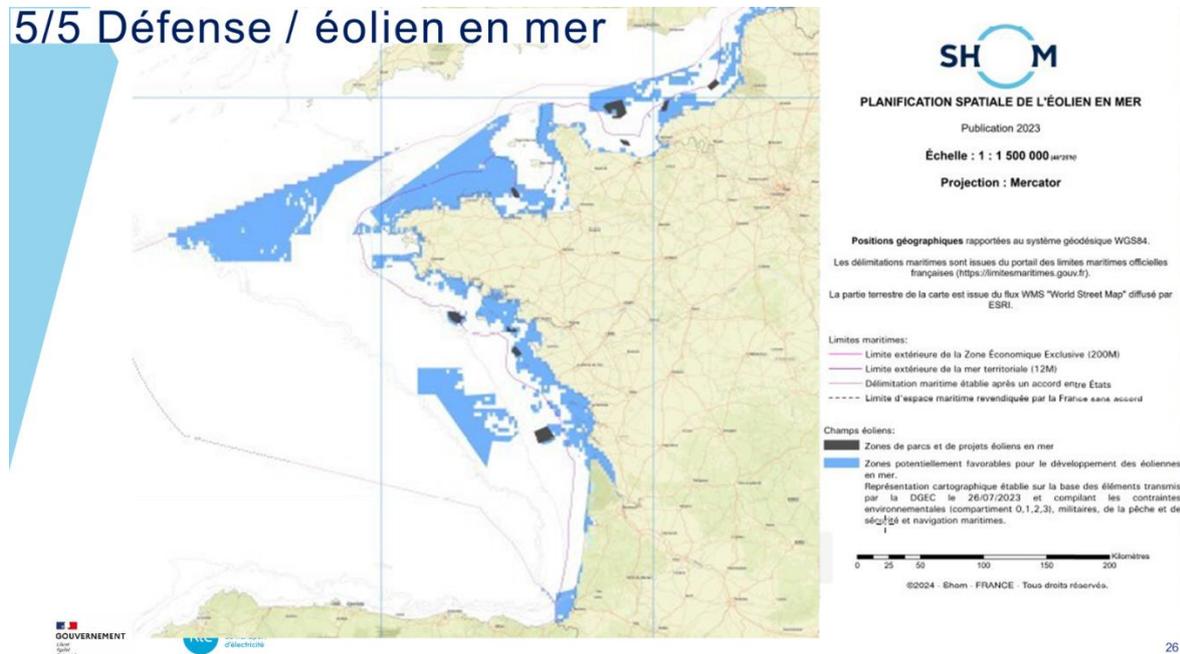


4/5 Navigation maritime

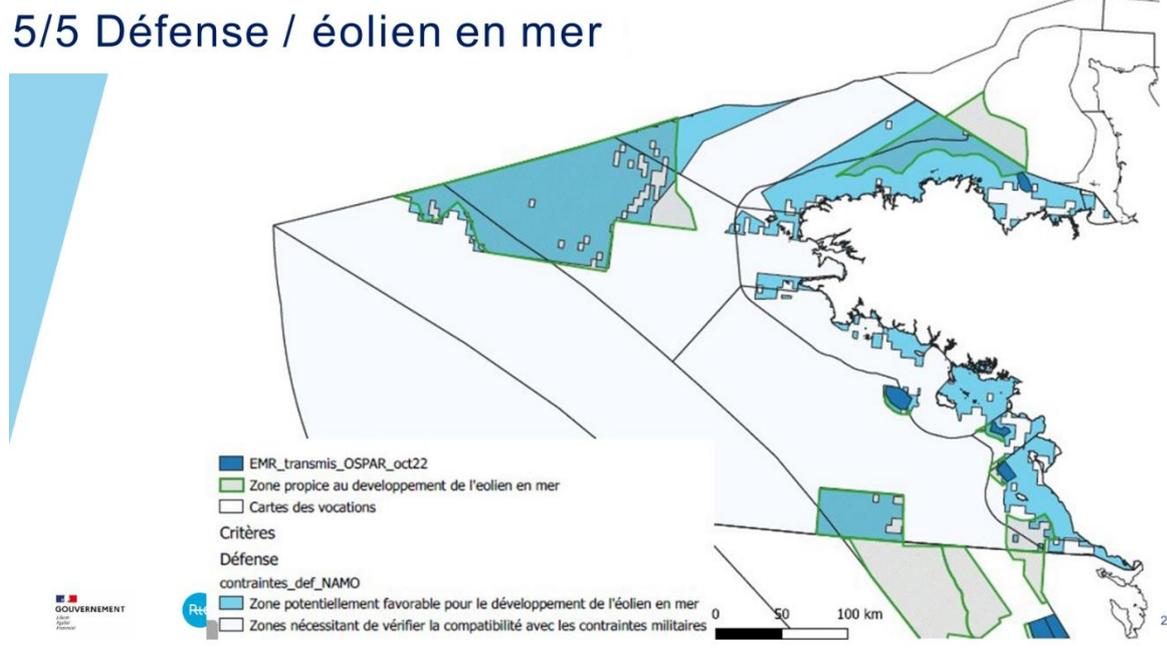


L'autre critère est bien sûr la navigation maritime. Le cheminement des gros bateaux sur notre façade est représenté, avec au nord, le dispositif de séparation du trafic, puisque le trafic est très important au nord de la façade. Est également représenté un tampon de dix milles nautiques autour de ce DST, dans lequel, pour des raisons de sécurité maritime, aucun parc éolien ne peut être installé. Sur la diapositive suivante, surtout au niveau de Bretagne Nord, la zone propice est limitée dans sa partie nord par cette zone tampon autour du dispositif de séparation du trafic. Également sur le reste de la façade, les grandes routes maritimes ont été évitées au maximum.

Enfin, le dernier critère technique, ce sont les enjeux défense. Sont représentées en bleu les zones compatibles avec l'éolien en mer et en blanc, les zones qui demandent un examen au cas par cas pour la compatibilité ou non avec l'éolien en mer. La carte suivante montre justement ces zones propices dans le cadre de ces enjeux défense. Ce sont bien sûr des données confidentielles et ce n'est donc pas discuté dans le cadre du débat. Nous pouvons voir cette superposition des zones propices avec les enjeux défense.



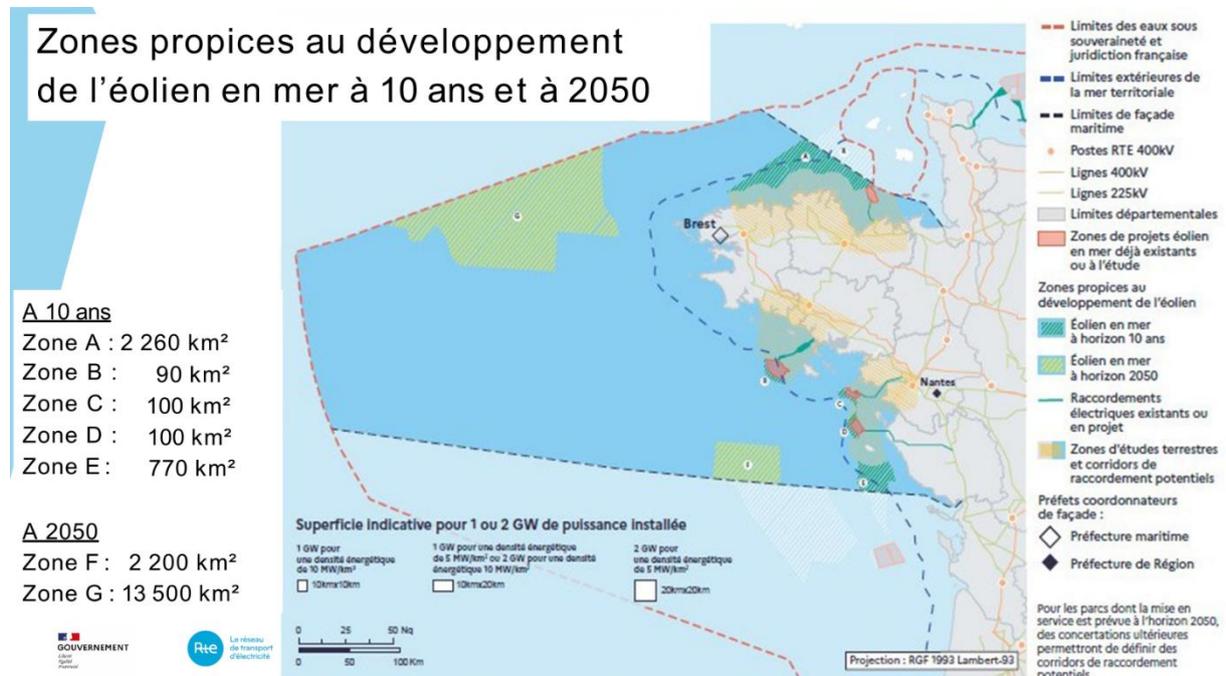
26



27

Ces cinq critères techniques ont permis d'établir les zones propices au développement de l'éolien en mer à dix ans et à 2050, avec ces deux phasages de temps. En rose, sont représentés sur la carte les parcs

existants. Nous pouvons voir des zonages plus ou moins importants en surface, mais notamment une zone importante en Bretagne Nord, de 2 260 km², des propositions de surfaces accolées aux parcs existants ou en cours de développement de l'AO5, de Saint-Nazaire et d'Yeu ou Noirmoutier à dix ans. Enfin, il y a une zone E plus au sud, limitrophe avec notre façade Sud Atlantique, de 770 km². Ensuite, à 2050, ce seront des zones plus grandes et plus prospectives, avec des surfaces très importantes.



Ces zones propices sont bâties sur ces cinq critères techniques, mais d'autres enjeux seront pris en compte pour la construction des zones dites « prioritaires », en fin de débat et post-concertation, surtout celles demandées pour le 26 septembre qui seront concertées avec les parties prenantes pendant et à la suite du débat.

- Prendre en compte les enjeux liés**
- Environnement : sensibilités environnementales
 - Usages (pêches professionnelles) : favoriser la conciliation
 - Paysage et patrimoine : sensibilités, protection et évolution
 - Raccordement : Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR) de RTE

Les enjeux à prendre en compte seront les enjeux environnementaux, avec notamment une étude sur les sensibilités environnementales, les enjeux d'usage et de pêche professionnelle pour favoriser la conciliation, les enjeux de paysage et de patrimoine, avec là également des études de sensibilité paysagère, les enjeux de raccordement, puisque lorsque l'on produit de l'électricité, il faut pouvoir l'exporter et la distribuer pour sa consommation. RTE est dans la salle et pourra répondre aux questions, mais un schéma décennal de développement du réseau a été construit et est en cours de consultation. Il envisage les différents scénarios de développement du réseau pour répondre à ces nouvelles productions d'électricité, pas seulement pour l'éolien en mer, mais pour toutes les nouvelles productions d'électricité, notamment en énergie renouvelable.

Hélène LEGRAND – Responsable adjointe mission de coordination des politiques de la mer et du littoral (DIRM NAMO). Je permets de présenter à mon niveau Mme WERKOFF, de la commission nationale du débat public. Elle est présentement en ligne et va présenter les premiers enseignements du débat. Est également présent dans l'assemblée M. CHAUMETTE, de la commission particulière du débat public.

- **Avancement du Débat Public et premiers enseignements**

Caroline WERKOFF — Membre de la commission nationale du débat public

Merci beaucoup de m'accueillir en visio. Je représente Floran AUGAGNEUR, vice-président de la commission nationale du débat public qui ne pouvait pas venir aujourd'hui. Mon emploi du temps ne me permettait pas de me déplacer et je vous remercie beaucoup de m'accueillir en visio. Pour que ce soit fluide, s'il devait y avoir un problème de connexion, Patrick CHAUMETTE qui est dans la salle prendra le relai et pourra répondre à toutes vos questions. Ainsi, ce sera beaucoup plus agréable.

Merci pour toutes les présentations qui ont été faites et pour le cahier d'acteurs qui arrive. En effet, sur le site du débat, il est encore grand temps de donner des cahiers d'acteurs, jusqu'au 26 avril.

J'irai très vite sur la première partie. Je ferai ma présentation en trois parties. Je vous dirai où nous en sommes dans le débat public, puis j'évoquerai les principaux enseignements et je vous dirai ce qui se passera ensuite, c'est-à-dire le petit mois qui reste jusqu'au 26 avril.

Je passe rapidement sur le fait que la CNDP est une autorité indépendante. Comme vous le savez, nous travaillons en très bonne entente avec la maîtrise d'ouvrage, mais nous sommes une autorité indépendante. Nous ne prenons pas parti. La commission nationale du débat public a deux vocations principales. La première est de communiquer une information la plus complète et la plus objective possible sur les sujets des débats que nous organisons. La deuxième est d'utiliser des techniques pour recueillir la parole du public, un argument équivalant à un autre argument. À l'issue d'un débat, nous faisons un rapport que nous remettons à la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire aux trois ministères et à RTE. Ensuite, la maîtrise d'ouvrage a l'obligation de répondre aux questions soulevées dans le rapport. C'est un premier débat de planification maritime, comme vous le savez.

Comme vous le savez, il s'agit d'un débat particulier, parce qu'il y a eu quatre débats sur l'ensemble des façades maritimes françaises. Cela a été une organisation importante. Nous étions environ quarante personnes à travailler sur ce débat. Plus de 200 événements en présentiel ont été organisés sur les côtes françaises, avec de multiples modalités. Comme c'est un débat de prospective, il était important pour nous de faire venir des publics jeunes. Nous avons eu plus de 12 000 participants. Nous avons fait beaucoup de choses en ligne, notamment une application numérique « Faites l'expérience », à laquelle plus de 150 000 personnes se sont connectées. Vous pouvez laisser une contribution sur la biodiversité,

la pêche, l'éolien. Nous avons de nombreuses méthodes inclusives, afin d'aller vers des personnes traditionnellement éloignées du débat. Il y a également le site. Tout le monde peut poser des questions à la maîtrise d'ouvrage sur la plateforme participative, par exemple.



20 novembre 2023 – 26 avril 2024

- Plus de 200 événements, des modalités multiples
- Plus de 12 000 participants aux événements



- Outils en ligne (près de 140 000 sessions de « Faites l'expérience ! »)
- Des méthodes inclusives : Projet Phoenix, débats mobiles, publics sourds et malentendants, « Mer en 3D », jeunesse, etc.



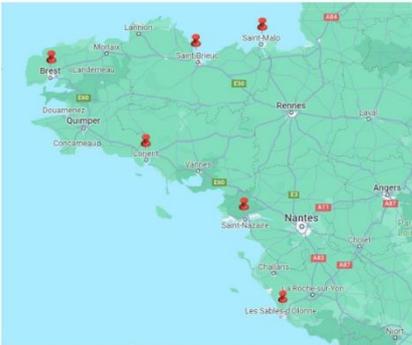
4

Nous sommes à une période particulière du débat. Il a commencé le 26 novembre. Du 26 novembre jusqu'à maintenant, sur l'ensemble des façades maritimes, ont été organisés des parcours de la mer. En Bretagne et Pays de la Loire, il y a eu six escales, la première à Saint-Nazaire, puis à Brest, à Saint-Malo, à Saint-Brieuc, aux Sables-d'Olonne et à Lorient. Le principe des escales est d'aller dans des bassins de vie et d'organiser des événements physiques, afin de présenter le débat, d'apporter des connaissances et de recueillir des contributions. Cela a été fait sur l'ensemble des façades maritimes. Les parcours de la mer se sont tous à peu près arrêtés à la mi-mars.



Parcours de la mer Bretagne – Pays de la Loire

- Saint-Nazaire**
27 novembre – 7 décembre
- Brest**
13 - 21 décembre
- Saint-Malo**
27 janvier - 1er février
- Saint-Brieuc**
12 - 16 février
- Les Sables d'Olonne**
26 - 29 février
- Lorient**
18 - 22 mars





7

Nous sommes actuellement dans une autre phase du débat, puisque les parcours de la mer sont terminés. Nous organisons des assemblées délibératives. Nombre d'entre vous le savent, le 16 mars, il y a eu cinq assemblées délibératives, une par façade, à Rennes, Rouen, Marseille, Bordeaux et Lyon. Nous avons travaillé sur différents sujets du débat, sur des questions de biodiversité, des questions géographiques, sur les ZPF et l'installation des parcs d'éoliens.



La suite du débat public

- Le débat public se poursuit jusqu'au 26 avril 2024
- Le second temps de la mer en 3D : le 6 avril
- Le mois d'avril : débat sur les premiers enseignements
- Juin : le compte-rendu final
- Juillet-août-septembre : réponses de la maîtrise d'ouvrage
- Concertation continue ? Passage de relais ?

LA CNOP  16

Ces assemblées délibératives seront rassemblées samedi, à Paris, au musée de la marine. Cette fois, ce ne sont plus 80 personnes par site, mais 100 personnes qui ont été tirées au sort parmi les 5 assemblées, afin d'avancer sur des propositions que nous sortons des conclusions des assemblées délibératives. Après ces assemblées délibératives, jusqu'au 26 avril, nous avancerons pour donner les conclusions de l'ensemble de ces modalités et revenir vers les acteurs. Le débat s'arrêtera donc le 26 avril.



Les principaux points de débat

Environnement et connaissance de la mer I/2

- Un consensus général sur l'état préoccupant de la mer dans un contexte de changement climatique (services rendus par les écosystèmes)
- Un manque de connaissance du milieu marin utile à la décision
- Une attente forte de ne pas débattre seulement de l'éolien
- La protection de la mer :
 - Le système de protection en France : les aires marines protégées
 - La protection forte : conciliation / interdiction ?
 - Quel système de gouvernance de ces espaces ?

LA CNOP  10

Sur les enseignements, un point intéressant est que beaucoup d'enseignements sont communs aux autres façades. Il y a quatre grands groupes d'enseignements. Le premier enseignement qui a été pointé partout est la question de l'information disponible et de la complétude de l'information. Que ce soit pour l'état de la biodiversité, les questions de pollution, les questions d'installation d'éoliennes, l'impact des éoliennes, partout a été pointée la question d'une information qui peut être abondante, mais qui peut être parcellaire et n'est pas globale. C'est un consensus.



Les principaux points de débat

Environnement et connaissance de la mer 2/2

L'impact des activités sur les milieux marins (direct/indirect):

- Evaluation de l'impact des activités en mer sur le milieu marin : ne fait pas toujours consensus
- L'activité pêche : impacts et évolutions de la filière vers une pêche durable
- Gestion des ports
- Les rapports terre/mer : impact des activités terrestres (assainissement, agriculture, industrie, plastique, etc.)
- Le système de surveillance et le contrôle remis en question

LA CNOP

11

Le deuxième point abordé partout est tout ce qui tourne autour de la recherche du bon état écologique. Beaucoup de questions portaient sur les pollutions terrestres venant de la mer. Deux autres questions se retrouvent sur toutes les façades, mais peut-être encore plus sur la façade NAMO. C'est d'abord la question des pêches et ensuite, la question des éoliennes. Sur la question des pêches, l'un des enseignements de ce débat est que le public que nous avons pu toucher a sans doute pu appréhender que la pêche était un monde extrêmement complexe, avec des techniques de pêche multiples. Lorsque l'on parle d'une pêche, on est loin de la réalité. Il y a eu cette question importante. Sur la façade NAMO, nous avons choisi de faire des focus plus particuliers sur la question de la pêche, puisque c'est la moitié de la pêche française. Par exemple, la semaine dernière, nous avons organisé un webinaire axé sur la pêche, après la sortie du cahier d'acteurs des comités de pêche Bretagne et Pays de la Loire.



Les principaux points de débat

L'éolien en mer 1/2

- L'opportunité d'un développement massif de l'éolien (rendement, coûts, etc.)
- Les alternatives à cette proposition de l'Etat (les autres EMR, ENR, sobriété, les autres stratégies possibles)
- L'économie de l'éolien en mer et ses retombées sur nos territoires :
 - Développement de la filière sur la façade : mythe ou réalité ?
 - Les questions de taxes et redevances (Communes, filière pêche, protection environnement)
- Le développement de l'électricité éolienne en mer : quels enjeux de souveraineté ?

LA CNOP  12

Sur le sujet de l'éolien, comme nous le savons, il y a eu la question des cartes qui sont arrivées il y a seulement un mois sur la façade NAMO et le sud de la façade Manche Est-Mer du Nord. Les deux points qui ressortent plus particulièrement sont la question de la justice territoriale, notamment entre les façades et la question de la localisation, avec une volonté d'éloigner davantage les parcs d'éoliennes. Comme cela a été évoqué en introduction, concernant Oléron, l'une des conclusions du débat public a été que le parc prévu a été placé plus loin des côtes.



Les principaux points de débat

L'éolien en mer 2/2

- Le développement de l'éolien et l'articulation avec les autres activités
- Le lien entre paysage et éoliennes en mer, la question du coût / distance
- Le lien environnement et énergie marine : manque de connaissance, exemple du parc de saint Nazaire, présence d'éolienne dans les zones protégées ?

LA CNOP  13



Les principaux points de débat

La gouvernance

- Le questionnement sur la cohérence la temporalité des différentes planifications : choix sur le mix énergétique, débats sur la révision DSF et décision sur les 45 GW d'éolien
- Le questionnement de la cohérence géographique par façade maritime
- Le questionnement sur la finalité du débat et la possibilité pour la parole du public de compter réellement
- La gestion des écosystèmes, protection et complexité française : multiplication des outils et instances
- La demande de faire respecter les outils déjà existants et de les évaluer plus sérieusement
- Des expériences locales de gouvernance qui peuvent servir d'exemple (certains SAGE, des Parc Marins, des PNR, etc.)
- Des demandes d'instances locales de gestion avec l'ensemble des activités, des usagers y compris l'habitant

LA CNDP  14

Voilà les principaux enseignements du débat. Je crois avoir dit l'essentiel, peut-être de manière assez rapide, mais Patrick CHAUMETTE pourra répondre à vos questions dans la salle.

- **Temps d'échanges**

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci beaucoup à l'ensemble des intervenants. Beaucoup d'informations nous ont été transmises. Nous voulions dédier un temps pour répondre aux interrogations des uns et des autres et laisser la libre expression aux uns et aux autres après cette présentation sur l'actualité de ce débat et les premiers enseignements que la CNDP commence à en tirer. La première question étant toujours la plus difficile, je vous propose que la deuxième question soit posée tout de suite.

José JOUNEAU — Président du COREPEM

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. J'ai une question à poser à la DREAL dans le cadre du débat public. Les présentations tel qu'elles nous ont été faites font que le calendrier de 2035 correspond uniquement à l'implantation, au raccordement de la zone de production par rapport à la sous-station pour envoyer à terre. Sommes-nous bien d'accord ? C'est dans votre exposé. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit.

Je continue. En dix ans, nous sommes passés de 30 à 70 mètres sur du posé. Vous nous montrez un calendrier qui, technologiquement parlant, séquence justement ce débat par rapport à des aspects purement technologiques, ne sachant pas ce que sera la technologie dans dix ans. Je crois que lorsque l'on est dans un débat public, on se doit d'être beaucoup plus clair sur l'avancée technologique, surtout en termes d'enjeux qu'il peut y avoir derrière. Quelque part, c'est un peu frustrant. Je ne suis plus pêcheur, je suis à la retraite, mais si j'étais pêcheur, je me poserais beaucoup de questions. Si j'étais éleveur de coquillages *offshore*, je me poserais beaucoup de questions. Pour moi, la sonde pose tout de même énormément de questions. Quand nous voyons votre déroulé, les régimes des vents favorables, les zones d'implantation, de pollution, etc., quelque part, nous nous disons qu'il y a une certaine orientation à

présenter des choses qui, vis-à-vis du grand public, ne sont pas maîtrisées par tout le monde. Je trouve cela particulièrement déloyal.

Hélène MORIN — Cheffe de projet éolien en mer (DREAL Pays de la Loire)

Si je comprends bien, la première question portait sur la rupture technologique concernant la sous-station flottante. RTE est dans la salle et pourra peut-être compléter mes propos, mais en effet, c'est aujourd'hui une limite que nous avons pour le développement des parcs éoliens à court et moyen termes. C'est en ce sens que les zonages à 2050 sont prévus plus loin que ceux à 2035. Je laisse RTE compléter sur la question de la sous-station flottante.

Bertrand BOURDON — Responsable de projet (RTE)

Bonjour à tous. Bertrand BOURDON, responsable de projet RTE. Pourrions-nous revenir sur la carte avec la bathymétrie ? Effectivement, Nous avons un palier technologique pour pouvoir construire des postes flottants à l'horizon 2040. D'ici 2040, nous nous contentons – je l'entends bien de cette façon – d'un poste posé, avec cent mètres de bathymétrie. Avec cent mètres de bathymétrie, nous sommes sur les zones bleues, soit assez éloignées des côtes. C'est 2040, parce qu'au-delà de 2040, les câbliers nous disent qu'ils seront capables de faire des câbles dynamiques, c'est-à-dire des câbles capables de supporter les mouvements de houle permanents du poste électrique. C'est pour cela que nous avons ce gap de 2040. C'est ce que nous annoncent les câbliers qui seront en mesure de nous mettre à disposition ce câble. D'ici là, ce sera un poste posé, avec cent mètres de bathymétrie. Sur les cent mètres de bathymétrie, nous pourrons aller plus profond, parce que comme l'indiquait Mme MORIN, il s'agit d'un palier technico-économique. Nous avons évoqué le SDDR et les coûts sont maintenant affichés dans le SDDR. Un poste en mer, ce sont entre trente et cinquante millions d'euros les dix mètres de *jacket*. Au-delà de cent mètres, ce coût augmente encore plus.

Pour information, en Bretagne Sud, nous sommes en train de dimensionner le poste en mer. Nous sommes à 85 mètres de profondeur. Ce sont quatre piliers faisant chacun trois mètres de diamètre, avec des tôles de dix centimètres d'épaisseur. Vous comprenez bien que si nous ajoutons des distances, le coût augmente forcément, les masses augmentent et derrière, nous rencontrons des problèmes de structure.

Nous avons donc un palier technique à 2040, afin de pouvoir faire des postes flottants et de nous éloigner au-delà de cent mètres. Nous sommes contraints par les câbliers.

Hélène MORIN — Cheffe de projet éolien en mer (DREAL Pays de la Loire)

Pour bien clarifier, nous ne considérons pas comme une limite technique la technologie posée ou flottante. La seule limite est bien la sous-station flottante. Ce n'est pas l'éolien flottant ou l'éolien posé. C'est uniquement la question de la sous-station. Nous allons déjà assez loin en termes de distance. Cela a été rappelé, au-delà de cette limite technique, il y a également une question de coût. Plus nous nous éloignons des côtes, plus le raccordement coûte cher.

José JOUANEU — Président du COREPEM

Je tiens à préciser que je n'ai pas parlé de coût économique. J'ai posé une question technique. Maintenant, si vous faites un mariage malsain des deux... Quand nous sommes partis, à Guérande, nous étions à 350 euros le kilowatt. Aujourd'hui, nous sommes *a priori* à 48 euros. Vous savez donc.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Y a-t-il d'autres questions ou interventions ?

Mireille BOURDON — France Nature Environnement Pays de la Loire

Bonjour. Mme BOURDON, France Nature Environnement Pays de la Loire. Je souhaiterais intervenir à trois niveaux, tout d'abord au niveau de la cartographie présentée tardivement sur la façade NAMO. Nous le regrettons. Tout à l'heure, M. le représentant de la préfecture maritime a évoqué une base de travail. À partir du moment où l'on évoque une base de travail, cela sous-entend qu'une autre cartographie arrivera dans les mois à venir, avec peut-être des négociations en cours.

Ce que nous regrettons actuellement est le manque de prise en compte du volet environnemental. En regardant de près cette cartographie, nous nous rendons compte qu'il y a une zone de défense présentée par la préfecture maritime, une zone tampon relativement étendue, avec une reconnaissance de la part de la préfecture maritime, dans cette zone tampon relativement étendue, d'un enjeu pêche.

Concernant le transport maritime, ont été évoqués tout à l'heure 10 milles marins. Or, au regard d'autres pays en Europe et plus loin encore, il nous semble que sont plutôt pris en compte 5 milles marins. Il a été répondu à cela la zone très fréquentée nord Bretagne, ce que nous entendons, comme la zone de défense. Nous entendons ces arguments, bien évidemment. Cependant, dans la partie sud Bretagne, il nous semble que ce sont 10 milles marins. C'est ceinture et bretelles. C'est un peu plus que nécessaire. Nous aurions aimé que dans cette cartographie, cette précaution, tant au niveau de la défense que du transport maritime, soit au même niveau concernant les zones Natura 2000, disons les aires marines protégées globalement, mais en particulier les zones Natura 2000. Pour cela, je fais référence au rapport de l'IUCN et vous invite tous et toutes à le lire. Je rappelle que l'IUCN est un organisme basé sur des critères scientifiques internationaux et nationaux pour ce qui est du comité français qui donne un avis sur la compatibilité de l'éolien en mer avec les aires marines protégées. Il est très instructif. N'hésitez pas à le consulter, il est très complet.

Mon deuxième point concerne l'intervention de Mme LEGRAND sur les zones de protection forte. Je vous remercie pour cette présentation qui a le mérite d'être assez précise. Cependant, en amont, il y a tout de même un problème, à savoir que la note de cadrage des zones de protection forte n'est pour le moment pas sortie, ce qui nous interroge beaucoup.

Enfin, mon troisième point concerne la commission nationale du débat public. L'intervention de Mme WERKOFF a été très complète. Elle a évoqué le lien terre-mer qui a été assez récurrent dans le débat. Aujourd'hui, nous avons un sentiment de frustration du fait du manque d'intervention de notre part et du manque de sollicitation de la part du débat public, entre autres sur le lien terre-mer. Sur la façade NAMO, l'association Eaux et Rivières de Bretagne qui fait partie du réseau FNE n'a jamais été invitée en tribune pour évoquer cette notion de lien terre-mer. Or, s'il y a une association au niveau NAMO qui porte cela, c'est bien celle-là.

Enfin, nous nous interrogeons sur l'intérêt du tirage au sort qui amène finalement des situations un peu ubuesques, c'est-à-dire aujourd'hui, l'absence totale du réseau FNE NAMO lors de la finale, à Paris. Les choses vont peut-être évoluer. Nous le souhaitons.

Madame WERKOFF, vous avez évoqué différentes réunions. J'en citerai une qui a eu le mérite d'exister, celle de Lyon, loin de la mer et du littoral. Nous avons eu nombre de témoignages de nos représentants

qui ont participé à cette journée « La mer en 3D » à Lyon. Je cite : « *Au début de la journée, les mots “loisirs”, “soleil”, “vacances” dominaient. À la sortie, ce qui revenait spontanément, c’était “protection”, “sauvegarde” et “fragilité”.* »

Je vous remercie.

Caroline WERKOFF — Membre de la commission nationale du débat public

Patrick, je te laisse répondre à la question nous concernant.

Patrick CHAUMETTE — Membre de la commission nationale du débat public

Sur l’organisation du débat public sur la façade NAMO, il y a deux questions. Nous avons souhaité organiser quelques réunions publiques plus loin du littoral, dans l’arrière-pays, notamment en Vendée, pas simplement aux Sables-d’Olonne, mais cela suppose évidemment que les réunions publiques envisagées soient accueillies et soutenues, notamment par les municipalités. Sinon, nous organisons des réunions publiques sans mobilisation et avec quasiment personne.

Ce débat public a une caractéristique temporelle, à savoir qu’il est hivernal. C’est tombé de cette façon. Sur le littoral, cela nous a permis d’avoir accès à des résidents permanents, très peu de résidents secondaires. Nous aurions pu aller plus vers Noirmoutier ou d’autres lieux déserts en février. Les publics auxquels nous pouvons avoir accès sont également un peu liés à la saison, manifestement.

Sur les webinaires ou les réunions publiques, nous avons beaucoup échangé, discuté entre façades sur la manière de fournir à toute une partie des personnes intéressées une information à laquelle ils n’ont pas accès. Toute cette partie du public a été extrêmement satisfaite d’un sujet très complexe, avec les facettes environnementales et énergétiques, en disant à la fin des réunions : « Nous avons beaucoup appris, mais il est compliqué pour nous de digérer et de poser des questions. » Bien évidemment, les parties prenantes organisées étaient arrivées avec beaucoup plus d’informations et forcément des choses plus précises à dire, mais ce mixage du public était très intéressant. Ensuite, quand on organise des webinaires ou des réunions publiques, le sujet est le côté non pas intervention de la parole au milieu de tout le monde ou dans les *tchats*, sur les webinaires, mais c’est l’idée d’exiger des tribunes en disant : « On ne nous écoute pas. Nous avons donc le droit à la parole. Vous nous donnez donc un quart d’heure. » Comment distribue-t-on toute cette organisation dans le temps imparti ? Nous avons essayé de faire au mieux, avec des points de vue argumentaires extrêmement variés, plus tendus par exemple lors de la dernière réunion de Lorient. Évidemment, il peut y avoir des frustrations sur la manière dont cela s’est passé. C’est tout à fait logique.

Jean-Michel CHEVALIER – Adjoint du Préfet Maritime - Préfecture maritime de l’Atlantique

Je vais peut-être répondre à la question de Mme BOURDON sur la zone tampon entre les dispositifs de séparation du trafic. En France, nous avons trois dispositifs de séparation du trafic d’ouest en est : Ouessant, les Casquets au large de Cherbourg et dans le Pas-de-Calais. Si j’ai bien compris, vous évoquez le principe de précaution que prendraient l’État et plus particulièrement les préfets maritimes de l’Atlantique et de la Manche Est-Mer du Nord, afin de ne pas prendre trop de risques vis-à-vis des interactions entre les flux de trafic maritime et éventuellement les pollutions ou les collisions entre des navires marchands et les champs éoliens en mer. Vous évoquez une différence de positionnement entre la France et des pays voisins. Je suppose que vous songez à la Belgique, aux Pays-Bas, à l’Allemagne, au Danemark qui n’ont pas mis en place de bande d’arrêt d’urgence aussi large. En France, nous

considérons que 10 milles marins, c'est ce qui serait nécessaire pour éviter un rapprochement des navires dangereux à la côte. Il faut savoir qu'à la fin des années 1970, on a créé des dispositifs de séparation du trafic pour éloigner les trafics marchands de la côte, afin de pouvoir se donner le temps d'intervenir. En Manche-Mer du Nord et en Atlantique, nous avons des sites où sont positionnés des remorqueurs d'intervention d'assistance et de surveillance financés par la Marine nationale, l'un à Boulogne sur mer, le deuxième à Cherbourg et le troisième à Brest.. L'idée est de les faire intervenir avant qu'arrive le pire, c'est-à-dire qu'un navire arrive soit à la côte, soit sur un obstacle qui serait par exemple un champ éolien. Effectivement, les préfets maritimes considèrent qu'une bande d'arrêt d'urgence de 10 milles marins est raisonnable pour ne pas rapprocher la côte des navires dangereux qui circulent dans le détroit du Pas-de-Calais et en Manche, puisque 20 % du trafic mondial circulent dans cet espace.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Il y avait une question sur les ZPF et sur la suite et les cartes.

Marion RICHARD — Responsable mission énergie et changement climatique (DREAL Pays de la Loire)

Je vais commencer par la prise en compte de l'environnement et Hélène continuera sur les ZPF. En effet, la prise en compte des enjeux environnementaux dans la définition des cartes arrive dans un second temps, comme rappelé par Hélène MORIN. Vous demandiez quand aurait lieu ce second temps. Cela a été exposé lors de l'introduction, nous avons proposé des cartes de zones propices et l'objectif est d'avoir à fin septembre une cartographie des zones prioritaires qui fera l'objet d'une décision ministérielle qui permettrait d'enclencher des appels d'offres. Entre ces zones propices et cette cartographie des zones prioritaires, l'idée est de pouvoir travailler à affiner ces zones. Même une fois que ces cartes de zones prioritaires seront définies, il y aura encore un travail de dérisquage, y compris environnemental et d'études environnementales qui permettront de dérouler la séquence « éviter, réduire, compenser » que vous connaissez bien qui permettra d'affiner les positionnements exacts des parcs.

Hélène MORIN — Cheffe de projet éolien en mer (DREAL Pays de la Loire)

Pour compléter, il y avait effectivement plusieurs questions. Comme nous avons pu avoir l'occasion d'en parler au sein de la commission permanente du CMF, la note de cadrage est toujours attendue. Nous le déplorons également au niveau des services déconcentrés en façade. Elle est annoncée depuis plusieurs mois, mais nous ne l'avons pas encore. Nous ne vous cachons rien, pour le moment, les services ne l'ont pas.

Nous avons projeté à l'écran une carte complémentaire qui affiche les zones propices à l'éolien en mer. Il y a également ce que nous avons présenté tout à l'heure, les secteurs à enjeux au titre des zones de protection forte pour ce qui relève de l'aire marine protégée. Nous retrouvons nos tracés verts d'aires marines protégées et évidemment, l'éolien peut se positionner sur les aires marines protégées, puisqu'une aire marine protégée n'interdit pas l'activité. En revanche, nous vous confirmons que les secteurs potentiels recherchés ne touchent pas aux zones à enjeux pressenties au titre des zones de protection forte. C'est ce qui est illustré sur cette carte, notamment sur le secteur du talus continental. Les périmètres éoliens ne sont pas dans les zones de protection forte pressenties.

Marion RICHARD — Responsable mission énergie et changement climatique (DREAL Pays de la Loire)

En complément, une étude des sensibilités environnementales liées à l'éolien a également été versée au débat tout récemment.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Je crois que nous avons fait le tour des sujets évoqués par Mme BOURDON. Norbert, je te laisse te présenter.

Norbert SAMAMA — Vice-président de Cap Atlantique en stratégie foncière et littoral et Maire de la commune du Pouliguen

Je vais rebondir sur le propos de Patrick CHAUMETTE, dans la mesure où je le rejoins totalement sur l'accessibilité à l'information. Avant cela, je voudrais dire que les élus locaux sont prêts et extrêmement demandeurs de participer au débat. Ils l'ont peut-être été insuffisamment dans un premier temps. Ils sont également extrêmement prêts à mobiliser la population pour cela, puisqu'au Pouliguen, le CNDP a fait salle comble vendredi dernier. Nous sommes allés jusqu'au taquet de la jauge de la salle qui était à 120 personnes. Comme quoi nous pouvons mobiliser les personnes.

Ce qui s'est ressenti à travers le public, et j'aurais voulu que ce soit retranscrit à travers les conclusions du CNDP – c'est également le propos de Patrick CHAUMETTE à l'instant – c'est l'accessibilité de l'information au grand public et aux élus littoraux. Il est très clair qu'il y a une difficulté d'accès à l'information, une lisibilité, une compréhension et une capacité à intégrer l'ensemble de ces informations qui se trouvent parfois dans des documents abscons pour un certain nombre de personnes.

Deuxièmement, nous aurions voulu appréhender beaucoup plus le retour d'expérience, notamment sur le premier parc éolien posé, celui de Guérande. Il aurait été bon que dans les conclusions que vous avez exposées, soit relaté le fait qu'il y avait un retour extrêmement négatif sur le photomontage remis en cause par une grande partie du public, mais également des élus littoraux. Il est très clair que les photomontages sont très insatisfaisants comme élément de communication auprès du public, puisque le ressenti est très nettement différent par rapport à ce qui est exposé dans le cadre d'une simple perspective.

Si je puis me permettre, le troisième point que je n'ai pas retrouvé dans les conclusions est l'impact sur les paysages. Il y a eu une table ronde en webinaire et des sujets qui ont été évoqués à travers les paysages. Aujourd'hui, vous avez évoqué la biodiversité, surtout l'impact sur les milieux marins dans vos conclusions, ce que nous avons parfaitement intégré et qui a été très largement exprimé lors de la dernière réunion de la CNDP. En revanche, l'impact sur les paysages est un point qu'il faut nettement améliorer. Il faut justement s'interroger non seulement sur les distances, mais également sur les possibilités techniques qui s'offrent aux différents littoraux, avec un échelonnement dans le temps. Aujourd'hui, il est très clair que l'extension de 50 éoliennes à 330 mètres sur le banc de Guérande a un impact sur le paysage qui n'a pas du tout été appréhendé jusqu'ici, comme pour d'autres parcs. Je crois que c'est une dimension qu'il faut absolument intégrer dans les conclusions, avec une sensibilité très forte exprimée non seulement par le public, mais également par les élus du littoral.

Merci.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci, Norbert. C'était un ensemble de réflexions qui n'appelait pas de réponse, mais merci de les partager.

Charlotte SUGLIANI — EDF Renouvelables

Bonjour à tous. Je suis Charlotte SUGLIANI et je représente EDF Renouvelables aujourd'hui. Je rejoins ce qu'a dit M. le Maire du Pouliguen. J'étais moi-même à la réunion publique qui a eu lieu vendredi, la semaine dernière. Effectivement, le sujet du retour d'expérience de Saint-Nazaire qui était tout de même à l'ordre du jour n'a pas pu être abordé. Je crois qu'il y a une frustration importante de la part des participants qui se sont mobilisés vendredi après-midi. Finalement, il y a eu assez peu de place pour le débat.

Je voulais apporter un complément. Nous parlons de l'extension du parc éolien en mer de Saint-Nazaire. Il est important de dire qu'il ne s'agit pas d'étendre le parc actuel, mais d'après les propositions de l'État, de proposer une nouvelle zone soumise à un appel d'offres. EDF Renouvelables n'est pas à l'initiative de cette demande. En l'occurrence, nous l'avons fait savoir, nous estimons qu'ajouter un parc dans le prolongement de celui de Saint-Nazaire entraînerait de nombreux problèmes en termes d'effet de sillage. Nous ne sommes pas favorables à cette proposition. Cela va mieux en le disant.

Merci.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci, Charlotte. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous en prie.

Un intervenant *représentant du CESER des Pays de la Loire*

Le CESER des Pays de la Loire vient de voter une contribution qui sera versée au débat public. Le problème de l'acceptabilité a vraiment été soulevé par l'ensemble des acteurs que nous avons pu écouter. J'appuie les remarques formulées sur la frustration par rapport au débat public, notamment sur le caractère tardif de la publication des cartes, alors que la consultation de la CNDP était déjà lancée depuis plusieurs mois. C'est quelque chose qui a sans doute contribué à dégrader un peu la qualité du débat, tel que nous avons pu le constater avec certaines crispations qui sont apparues. C'était un point sur lequel nous voulions insister, tout en soulignant que nous constatons tout de même qu'il y a des positions très tranchées, très diverses, voire contradictoires, entre le souhait d'avoir une production d'électricité rapide et la question de savoir s'il faut attendre pour pouvoir poser du flottant. En tant que société civile, nous n'avons pas de position claire sur le sujet, en soulignant encore une fois le problème d'acceptabilité.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Je vous remercie pour votre intervention. Je vais digresser, mais j'ai lu votre contribution. Chacun jugera du fait qu'elle soit juste, mais en tout cas, elle est particulièrement équilibrée. Je l'ai lue avec grand intérêt.

Je vous laisse reprendre la parole.

Patrick CHAUMETTE — Membre de la commission nationale du débat public

Vu de la commission du débat public, la première surprise a été la publication avant Noël des zones propices qui n'était pas commandée et pas tout à fait attendue sur les trois autres façades. Cela a conduit à aimer le débat sur ces zones propices communiquées, peut-être de manière excessive. Ensuite, la difficulté a bien entendu été que notre façade à nous n'était pas dans le même calendrier, ce qui a évidemment créé des attentes, d'où des réactions après la réunion publique, notamment de la part des Sables-d'Olonne. En même temps, nous avons eu la chance d'avoir à peu près au même moment la publication des zones d'intérêt d'importance pour la pêche et le cahier d'acteurs des deux comités

régionaux, le Corepem et le comité de Bretagne, les deux à la fois, comme un rattrapage, avec un enrichissement du débat, notamment avec le webinaire sur la pêche, de manière très intéressante. C'est le verre à moitié plein ou le verre à moitié vide, je ne sais pas. Pour le débat public, délimiter d'office les zones ne permet pas forcément de débattre de tout. Les autres façades auront leur point de vue.

Hélène MORIN — Cheffe de projet éolien en mer (DREAL Pays de la Loire)

Je voudrais réagir sur ce que vous avez indiqué, Monsieur CHAUMETTE, sur le fait que pour les autres façades, les cartes ont été versées très tôt. Je rappelle un contexte qui est très différent de celui de notre façade Nord Atlantique-Manche Ouest, à savoir qu'il y a eu beaucoup d'appels d'offres pour les autres façades qui avaient donc une antériorité sur les discussions conduites sur les zones qui pouvaient être mises au débat en matière de zones potentielles. C'est ce qui a fait qu'ils ont considéré qu'ils pouvaient verser très tôt ces cartes, avec évidemment la critique que l'on pouvait formuler, à savoir un focus réalisé en la matière qui nous a placés un peu plus en difficulté, parce que nous n'avions pas eu de débat public ni de réflexion sur des espaces propices à l'éolien en mer depuis les travaux conduits il y a plusieurs années pour le banc de Guérande, pour Saint-Brieuc, pour l'AO5 qui est le dernier, mais qui commence déjà à dater et qui était vraiment sur un espace très sérié.

Je voulais apporter des éléments circonstanciés sur la différence qui peut être portée. Ce sont peut-être également des façades où les enjeux sont moins importants, notamment en termes de cohabitation d'autres usages, particulièrement celui de la pêche sur la façade Sud Atlantique ou sur d'autres enjeux en termes de proximité des côtes et touristiques.

Marion RICHARD — Responsable mission énergie et changement climatique (DREAL Pays de la Loire)

Et défense.

Hélène MORIN — Cheffe de projet éolien en mer (DREAL Pays de la Loire)

Merci, Marion. Vous avez raison, et défense.

Jonathan SEMELIN — CFDT des Pays de la Loire

Bonjour. Je voulais intervenir sur le volet social, alors qu'il n'a pas été posé, mais cela arrivera peut-être dans la séquence qui va suivre, en posant un peu la question autour des enjeux de l'emploi, mais au-delà de la question de la pêche, des enjeux de création d'emplois, tant au niveau de l'installation que de la construction, si tant est que nous ayons la capacité de développer une véritable filière de production éolienne en région, mais également au niveau national. Selon moi, se posera également la question de la formation professionnelle, voire des enjeux de reconversion professionnelle. Il me semble que des aspects en termes de projection de création d'emplois contribuent également à favoriser l'acceptabilité de ces projets.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Allez-y, je vous en prie.

Yvan LASSARTRE — RWE

Je vous remercie. Yvan LASSARTRE, pour RWE acteur de l'éolien en mer. Je voulais revenir sur la nécessité de définir des zones. Aujourd'hui, comme nous l'avons évoqué, nous avons un objectif de raccorder 18 gigawatts en 2035. Par rapport à cet objectif, nous ne sommes pas en avance. Aujourd'hui, si des zones sont définies ou proposées, elles seront arrêtées vers la fin de l'année et à partir de ce moment-là, des études devront être conduites par l'État, des études environnementales, géophysiques, géotechniques qui prendront un à deux ans. Seulement après, nous pourrons réellement dérisquer le projet, commencer les études et la construction. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en avance et c'est pour cette raison que des zones sont présentées, tout simplement. Même si l'horizon paraît lointain, aujourd'hui, en 2024, nous sommes déjà un peu en retard par rapport à l'objectif que nous nous étions fixé.

José JOUNEAU — Président du COREPEM

Je comprends ce qui vient d'être dit : prévenir, c'est guérir. Nous sommes plutôt dans le contraire. Je suis désolé, nous sommes tout de même dans un débat. De plus, cette assemblée a été faite pour débattre. Maintenant, si l'on pense que chasser un vieux clou par un clou neuf va faire face à tous les maux du monde moderne, je veux bien. Je suis président d'un comité régional des pêches, une espèce en voie de disparition. Je parle pour tous ceux qui protègent les espèces en danger. Là, il y a un grave danger et c'est tout. Il y a besoin d'études, de ceci, de cela, mais lorsque j'entends parler de prix du kilowattheure, alors que cela explose et implose, du fait que l'on ne sache pas quelle technologie on va implanter, 2035, c'est demain. Guérande est parti en 2010, il ne faut pas l'oublier. Aujourd'hui, malheureusement, on est incapable de prendre en compte le fait que ces deux régions qui viennent de s'exprimer représentent plus de 50 % de l'approvisionnement français sur le littoral. Il faut arrêter. Continuons à faire venir du poisson d'ailleurs et interdisons la pêche. Interdisons la pêche, les activités historiques. Ainsi, on fera venir le restant d'ailleurs. En revanche, il y a beaucoup de discours que nous ne comprenons plus. Je le dis justement parce que nous sommes dans une Assemblée Régionale Mer et Littoral. Si nous devons parler de faux-fuyants, ne pas nous dire les choses, ce n'est pas la peine de continuer.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci, José. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Xavier METAY — France Nature Environnement Pays de la Loire

José, nous entendons bien tout ce que tu peux nous dire. À un moment, il faut arrêter d'opposer l'activité économique en mer, notamment la pêche, mais nous pouvons également parler des granulats marins et autres, et la protection de l'environnement. Il y a suffisamment de place en mer pour avancer ensemble et arriver à définir les zones de protection forte. C'est un peu la protection à la française, avec ses conciliations et interdictions. Il y a encore du dialogue et des choses à mettre en place entre nous, avec les services de l'État, afin d'avancer. Effectivement, nous souhaitons qu'il y ait un peu plus de zones de protection forte et une vraie protection de certains milieux et écosystèmes marins, avec peut-être une exclusion de la pêche dans certaines zones. C'est à discuter. Effectivement, ce ne serait pas sur des zones immenses. À un moment donné, il faut réfléchir où mettre les énergies renouvelables en mer, avec des enjeux de pêche, de conciliation de la protection marine, etc. Non, nous ne voulons pas la mort de nos activités de pêche sur le littoral. Oui, nous voulons que ces activités de pêche puissent également prendre le virage de la transition et d'une pêche durable. Oui, certaines filières ont déjà pris ce virage et il faut le reconnaître.

Vous l'avez dit tout à l'heure, Madame HUGUES, il n'y a pas une filière de pêche, il y en a plusieurs. Dans cette instance ou en dehors, il faut créer un peu plus d'appropriation, d'acculturation entre nos acteurs, nos structures, afin de pouvoir avancer sereinement. Lorsque je dis « nos structures », il ne s'agit pas seulement de la protection de l'environnement et de la pêche. Ce sont également les collectivités locales. Certains élus jouent un certain jeu qui ne soutient pas du tout la pêche telle qu'elle existe aujourd'hui. À un moment donné, il va falloir que nous réfléchissions tous sereinement à faire un pas de côté pour avancer. Sinon, dans cinq ou dix ans, nous allons nous retrouver dans cette même instance, à avoir exactement le même discours.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Je vous remercie. Agnès.

Agnès GARÇON — Armateurs de France

Je voudrais attirer l'attention sur le calendrier des études qu'évoquait RTE et les capacités que nous pourrions avoir à mobiliser des moyens nautiques et des moyens humains et scientifiques, afin de réaliser l'ensemble des études à réaliser dans des calendriers contraints. Je vais parler technique, mais lorsque vous faites des prélèvements benthiques, vous ne les faites pas n'importe quand dans l'année. Il y a des périodes propices. Il faut des scientifiques derrière la loupe binoculaire pour analyser trois répliques par station, voire cinq répliques par station, etc. Cela signifie des moyens humains de bureau d'études et des moyens nautiques à la mer que l'on n'a pas tellement chiffrés. Pour ma propre activité, aujourd'hui, je vois déjà un gros souci pour obtenir de la part des bureaux d'études des calendriers qui soient compatibles avec l'ensemble de l'offre qu'ils ont. Il n'y a pas tant de bureaux d'études que cela, capés pour faire cela. Il serait intéressant de réfléchir à la mutualisation d'un certain nombre de moyens.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci. Je ne sais pas si cela appelle une réponse, mais en tout cas, c'est une inquiétude partagée.

Marion RICHARD — Responsable mission énergie et changement climatique (DREAL Pays de la Loire)

Nous partageons cet enjeu. C'est un enjeu majeur pour la suite des études, que ce soient les études liées à RTE et au raccordement ou les études de dérisquage évoquées tout à l'heure pour les futurs parcs éoliens en mer. On parlait des besoins de visibilité sur les emplois et les compétences liées au développement. Je parle de l'éolien, mais sur l'ensemble du débat public, c'est l'un des véritables enjeux également en termes de planification.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci. Y avait-il une dernière prise de parole sur le sujet débat public et sur la planification maritime ?

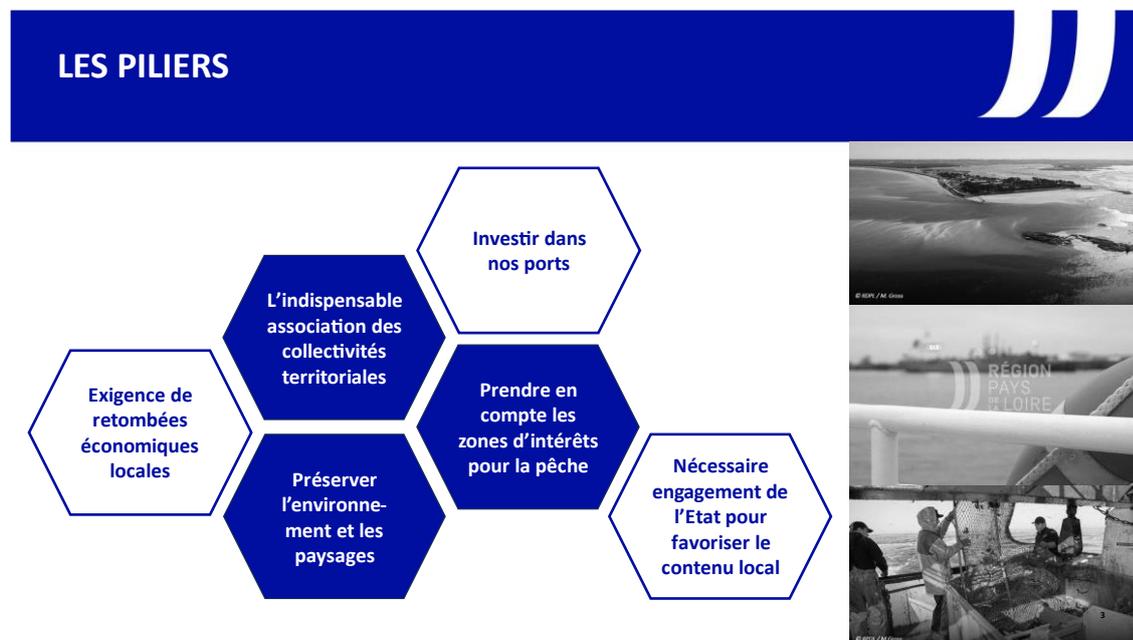
Je voulais saisir l'occasion pour présenter le cahier d'acteurs de la Région Pays de la Loire. Je voulais prendre le temps de présenter le cahier d'acteurs et en deuxième partie de l'ordre du jour, nous avons inscrit un retour plus général en prenant un peu de recul par rapport à ce sujet de planification maritime, et revenir sur les différents travaux que nous avons pu mener en 2023.

Si j'en fait une petite introduction, nous rappelons dans notre cahier d'acteurs que nous sommes une région avec de nombreux atouts lui permettant d'être une région moteur de l'économie bleue. Nous y

rappelons également l'importance de faire ensemble, comme j'ai pu le dire en introduction, ainsi que l'existence de notre Assemblée Régionale Mer et Littoral qui nous permet également d'échanger, de partager. D'ailleurs, je vous remercie pour vos interventions riches de ce matin et vos différentes prises de parole.

Nous y rappelons également l'impératif stratégique pour nous qui est aujourd'hui d'assurer notre autonomie énergétique, de décarboner l'économie, de réindustrialiser le pays, et ce par un mix énergétique qui doit être cohérent entre nucléaire et renouvelable, sur lequel le développement des énergies marines renouvelables doit prendre sa part. Nous y rappelons que nous sommes engagés pour participer à la décarbonation du mix électrique par l'accueil d'une part importante de l'objectif national, ce qui fait la difficulté du débat, en particulier sur NAMO et sur la région des Pays de la Loire et que nous sommes engagés sur le déploiement de l'éolien *offshore*.

Cependant, nous y rappelons également que le premier de nos objectifs dans l'exercice actuel de planification est de concilier tous les usages de l'espace maritime et sur le littoral, dans le respect de l'environnement et du patrimoine, en préservant les activités historiques, en premier lieu la pêche. Nous rappelons bien évidemment que toute cette démarche qui nous permettra d'arriver à cette planification maritime doit impérativement passer par une association plus forte des élus littoraux.



Nous avons articulé notre cahier d'acteurs autour de différents piliers. Le premier pilier est l'indispensable association des collectivités territoriales. Bien sûr, il est nécessaire d'avoir une visibilité à moyen et long termes sur la planification maritime, mais l'État, responsable de cette planification, doit prendre en compte l'ensemble des avis, au premier rang desquels celui des professionnels de la mer et des élus des littoraux. Une association étroite des collectivités est nécessaire. Nous sommes obligés d'y revenir, la méthode de publication de cartes de zones propices sans avis, sans concertation des territoires, compromet aujourd'hui lourdement une issue favorable au débat. Certains d'entre vous auront noté qu'un certain nombre d'élus littoraux est absent ce matin – je sais que les collectivités sont représentées – et ce n'est probablement pas pour rien. Il va probablement falloir mettre les bouchées doubles sur cette association des collectivités territoriales.

Le deuxième pilier de notre contribution est la préservation de l'environnement et des paysages. Concilier la préservation des espaces naturels et le développement des activités sur les territoires littoraux est un objectif fort qui était déjà traduit depuis longtemps au sein de notre SRADDET. Pour nous, il est primordial de préserver la beauté des paysages ligériens. Notre position est très claire sur ce sujet : nous devons impérativement privilégier l'éloignement des côtes de toute nouvelle activité en mer ayant un impact visuel. C'est l'un des éléments forts de notre cahier d'acteurs.

Le troisième pilier est la prise en compte des zones d'intérêt pour la pêche. La pêche maritime, l'aquaculture, la transformation des produits halieutiques sont des maillons vitaux de l'économie littorale ligérienne. La nouvelle planification de l'espace maritime doit impérativement tenir compte des zones d'intérêt pour la pêche, afin d'y pérenniser l'activité. C'est également l'un des éléments forts de notre position.

Le quatrième pilier de notre cahier d'acteurs concerne les ports. Le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire est engagé dans le développement des énergies marines renouvelables et l'implantation des nouvelles filières, en particulier l'hydrogène. Cette vision stratégique est soutenue par la Région, est déclinée dans le Contrat de Plan État-Région et c'est un sujet extrêmement important pour nous. Les ports locaux doivent également s'adapter. Pour nous, il est nécessaire d'étudier dès à présent les besoins d'aménagement qui devront être mis en place pour l'accueil des futurs parcs. La Région, les collectivités locales comptent sur l'État pour accompagner la mutation des ports de la région et préparer l'accueil de l'éolien en mer, en particulier flottant.

Les deux piliers suivants de notre contribution ont trait aux retombées économiques locales sur l'éolien en mer. Aujourd'hui, les Pays de la Loire représentent le premier pôle de la filière énergie marine renouvelable en France. Vous le savez tous ici, la région dispose de solides capacités industrielles, de compétences scientifiques, techniques, d'infrastructures portuaires nécessaires au développement de cette filière. De notre côté, nous demeurons plus que jamais déterminés à poursuivre la contribution d'une filière industrielle pérenne sur notre territoire, mais également à l'échelle nationale et à l'échelle européenne. Cela passe par des renforcements cruciaux en termes de capacité industrielle de notre région, de compétences scientifiques et techniques, des renforcements nécessaires sur nos infrastructures portuaires, sur les moyens de recherche, développement, innovation, en particulier pour lever les verrous de l'éolien flottant, permettre d'avoir plus rapidement des parcs plus compétitifs. Vous l'avez abordé, il y a l'indispensable renforcement des moyens, afin de développer, structurer la formation. Avec un ensemble de partenaires, la Présidente de Région a déjà lancé le campus des énergies renouvelables qui doit prendre toute sa place pour préparer la filière et les besoins en formation de demain.

Le dernier pilier de notre contribution est un appel du pied à l'État pour favoriser le contenu local en continuant de soutenir la structuration de la filière, en particulier de sous-traitance, sur une grande partie de la chaîne de valeur. C'est primordial. NEOPOLIA est ici et ne s'est pas spécialement exprimé, mais en tout cas, nous mesurons l'importance de toute cette chaîne de sous-traitance dans le contenu local. Nous avons besoin de l'État pour soutenir le développement économique des territoires sur lesquels sont implantés les parcs. C'est un levier de la réindustrialisation de la France, de la réindustrialisation de notre région. Certains d'entre vous l'ont dit, ces retombées locales peuvent également permettre davantage d'acceptabilité de ces parcs sur notre territoire. Évidemment, à l'échelle de l'État, il y a un réel besoin de pouvoir intégrer plus de contenu local dans les appels d'offres des futurs parcs, en sortant du seul critère de prix. Je rejoins des remarques qui ont été formulées, il s'agit de ne plus avoir ce seul critère de prix comme critère discriminant des futurs appels d'offres. La réglementation européenne permet des évolutions et nous sommes très en attente de l'État pour qu'il y ait des mises en œuvre dans le cadre des futurs appels d'offres correspondant à cette future planification.

Pour conclure sur cette contribution de la Région, nous avons un enjeu collectif à relever, un enjeu de souveraineté énergétique, de souveraineté industrielle. Compte tenu des objectifs qui sont massifs sur notre façade, répondre à cet enjeu est particulièrement périlleux. Pour nous, l'État n'y parviendra que s'il associe fortement l'ensemble des acteurs locaux du secteur maritime, du littoral, en premier lieu les élus des collectivités, mais pas seulement. C'est également l'ensemble des usagers de ces espaces. L'État n'y parviendra que s'il privilégie au maximum l'éolien en mer flottant, loin des côtes et la production massive d'électricité, mais également d'hydrogène décarboné. Pour nous, l'État n'y parviendra que s'il s'engage fortement sur les retombées économiques locales de ce déploiement et accompagne la stratégie de développement de la filière. Ce n'est pas le sujet premier de notre cahier d'acteurs, mais il y a également un sujet d'acceptabilité qui reste sur la table. L'État doit assurer une juste répartition de la taxe éolienne. C'est également un sujet important sur notre territoire.

Rapidement brossé, voilà le cahier d'acteurs que la Région des Pays de la Loire transmettra probablement d'ici la fin de la semaine à la Commission Nationale du Débat Public. Nous nous sommes permis d'ajouter ce petit point à l'ordre du jour, parce que cela nous permettait également de vous en faire une lecture succincte en primeur avant de rendre publique cette contribution.

2. L'ambition Maritime de la Région révisée

- **Présentation des travaux menés durant l'année 2023**

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Sans transition, puis je laisserai la parole à la fin en réaction, je vais passer à la deuxième partie de cette ARML qui est plus petite, mais c'est également l'occasion de revenir ensemble sur les travaux que nous avons eus sur l'année 2023.

LES PAYS DE LA LOIRE, UNE RÉGION OUVERTE SUR LE LARGE

❖ UNE ÉCONOMIE MARITIME DYNAMIQUE ET TRÈS DIVERSIFIÉE

- Premier port de commerce de la façade Atlantique française
- Des activités de pêche, de conchyliculture et de saliculture réputées
- Une forte attractivité touristique
- Des fleurons à la pointe de la technologie telles la navale, l'industrie nautique, les énergies marines et les bio-ressources



❖ UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL REMARQUABLE

- Une tradition maritime
- De nombreux espaces naturels remarquables

Lors de notre dernière ARML, nous en avons un peu fait état des travaux 2023 sur la révision de l'ambition maritime régionale. Certains d'entre vous connaissent cette ambition que nous avons adoptée en 2017. Elle est basée sur deux constats. Le premier est le constat que notre économie maritime est dynamique et diversifiée, avec le premier port de commerce de la façade atlantique française, des activités de pêche, de conchyliculture, de saliculture qui sont réputées, une forte attractivité touristique et des fleurons à la pointe de la technologie, comme la navale, l'industrie nautique, les énergies marines, les bioressources, un certain nombre de pépites et de filières extrêmement dynamiques sur notre territoire. J'en ai parlé dans la contribution précédente, c'est également un territoire avec un patrimoine naturel et culturel particulièrement remarquable, avec une tradition maritime ancrée et de nombreux espaces naturels remarquables.

LES TROIS PILIERS DE L'AMBITION MARITIME ADOPTÉE EN 2018



1. **Sensibiliser – rayonner** : la valorisation de notre identité maritime
2. **Développer – innover** : les défis de la croissance bleue
3. **Protéger – sauvegarder** : la préservation et la mise en valeur de la mer et du littoral

➔ Une **ambition réfléchie et partagée** avec l'ensemble des acteurs au sein de l'Assemblée régionale de la mer et du littoral (ARML)

➔ Pour y parvenir, la **Région mobilise de front l'ensemble de ses compétences** :

- L'emploi et la formation
- L'éducation
- La culture
- Le développement économique
- La recherche et l'innovation
- L'aménagement du territoire et l'environnement

En 2018, nous avons adopté notre première ambition maritime qui était articulée autour de trois piliers. Un premier pilier concernait la valorisation de notre territoire maritime, un deuxième pilier s'articulait autour des défis de la croissance bleue et le troisième pilier autour de la préservation et de la mise en valeur de la mer et du littoral. Pour parvenir à suivre cette ambition maritime, la Région a mobilisé l'ensemble de ses compétences, que ce soit sur l'emploi, la formation, l'éducation, la culture, le développement économique, la recherche et l'innovation, l'aménagement du territoire ou l'environnement.

NOTRE AMBITION MARITIME 2023-2027

- Une mise à jour pour répondre aux évolutions des secteurs, enjeux et priorités

- Une mise à jour qui vise à :

➔ **Dresser un panorama des actions régionales en faveur du maritime**

- Six ressources transversales : planification – recherche & innovation – formation & orientation – leviers financiers – Europe - action internationale
- Quatorze politiques sectorielles autour des trois piliers l'Ambition

➔ **Fixer un cap en dégageant des priorités**

- Guide des décisions régionales
- Visibilité pour les acteurs du territoire
- Rayonnement de la politique régionale

➔ **Mettre notre ambition maritime en adéquation avec le plan d'action du DSF**

En 2023, nous révisons donc notre ambition maritime, de manière à en donner les grandes lignes pour la période 2023-2027. Cette mise à jour était nécessaire, premièrement pour répondre aux évolutions des différents secteurs, des différents enjeux, des différentes priorités, domaine par domaine, secteur par secteur. Cette mise à jour avait également pour objectif de dresser un panorama des actions régionales en faveur du maritime, en mettant en avant le fait que nous utilisons des ressources transversales par rapport à ces différents domaines, la planification, la recherche et l'innovation, la formation et l'orientation, la mobilisation des leviers financiers, nos actions à l'échelle de l'Europe et de l'international. Le panorama des actions régionales est un nombre d'actions concernant quatorze politiques sectorielles, toujours articulées autour des trois piliers de notre ambition maritime. C'était le premier objectif. Le deuxième objectif était de fixer un cap, en dégagant des priorités de transition, des priorités politiques visibles, guides des décisions régionales donnant de la visibilité pour les acteurs du territoire et permettant également d'appuyer le rayonnement de la politique régionale des Pays de la Loire. Le dernier objectif était de mettre en adéquation notre ambition maritime avec le plan d'action du document stratégique de façade que nous avons pu adopter dans l'intermédiaire. C'était également l'un des objectifs.

NOTRE AMBITION MARITIME 2023-2027

- **Une idée directrice :**

Réussir les grandes transitions qui impactent fortement le monde maritime et littoral, en particulier en termes d'écologie et d'énergie, de lutte et d'adaptation au changement climatique

- **Trois marqueurs qui s'appuient chacun sur trois leviers emblématiques :**

- ⇒ **La décarbonation**
- ⇒ **L'aménagement durable du littoral**
- ⇒ **La conscience maritime**

]] RÉGION PAYS DE LA LOIRE – ARML 03/04/2024

La ligne directrice qui a mené nos travaux sur l'année 2023 était de réussir les grandes transitions qui impactent fortement le monde maritime et littoral, en particulier en termes d'écologie, d'énergie, de lutte et d'adaptation au changement climatique. Ce sont trois marqueurs s'appuyant chacun sur trois leviers emblématiques qui avaient fait l'objet de trois ateliers de travail. Je remercie ceux qui y ont contribué. Le premier était un sujet autour de la décarbonation, sujet qui accélère dans un grand nombre de domaines et de filières. Le deuxième concernait l'aménagement durable du littoral et le dernier sujet était de toujours pousser davantage la conscience maritime au sein de notre région.

DÉCARBONER

○ De la propulsion des navires :

- Institut MEET 2050
- Développement de la filière vélique



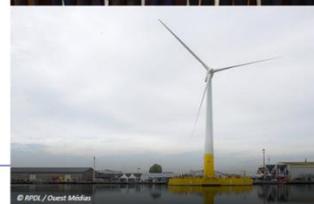
○ Du Grand port maritime :

- Projet de zone industrialo-portuaire bas carbone – Décarbonation Loire Estuaire (ZIBAC)
- Mise en œuvre de la feuille de route Hydrogène



○ Par le développement des énergies marines renouvelables :

- Une planification éolienne en mer équilibrée
- Accompagnée d'un vaste programme d'investissements source de développement économique et de création d'emplois locaux



]] RÉGION PAYS DE LA LOIRE – ARML 03/04/2024

Concernant la décarbonation, je ne cherche pas à être exhaustive dans la présentation que je vous en fais ce matin. Je vais peut-être mettre en lumière trois axes qui ont engagé une révision importante des lignes écrites dans notre ambition maritime. Le premier concernait la propulsion des navires et le développement de la filière vélique en particulier, parce que ce sont très clairement des technologies qui se sont fortement accélérées entre l'ambition maritime première version et aujourd'hui, avec également la création et l'installation en Pays de la Loire de l'Institut MEET 2050 qui a pour objectif d'accélérer la décarbonation dans le domaine des transports maritimes en particulier. Le deuxième axe sur lequel il y avait beaucoup de nouvelles choses à écrire concerne le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire, avec en particulier la mise en œuvre de la feuille de route hydrogène et le projet de zone industrialo-portuaire bas carbone, décarbonation Loire Estuaire, le projet ZIBaC qui met en exergue et va permettre d'accélérer un certain nombre de sujets de décarbonation du port, mais également de l'ensemble des acteurs portuaires. Nous en avons parlé une grande partie de la matinée, le dernier sujet est le développement des énergies marines renouvelables, avec le fait de réaffirmer dans notre ambition maritime le souhait d'une planification éolienne équilibrée, mais également le souhait d'une planification éolienne qui soit accompagnée d'un vaste programme d'investissement, source de développement économique et de création d'emplois locaux. C'est le premier sujet qui a mis en exergue des réécritures importantes au sein de notre ambition maritime.

VALORISER NOTRE IDENTITÉ MARITIME

Pas de croissance bleue sans conscience bleue

➔ Des actions visant à la fois
le grand public et la jeunesse



]] RÉGION PAYS DE LA LOIRE – ARML 03/04/2024



Le deuxième sujet qui avait fait l'objet d'un atelier coanimé par Bernard de CASTELBAJAC concernait la valorisation de notre identité maritime. Il s'agit de favoriser une conscience bleue, afin de permettre cette croissance bleue. Cela ne paraît pas être grand-chose, mais quand on est une région qui a cinq départements, dont trois qui ne sont pas littoraux, c'est tout de suite un défi. Beaucoup d'entre vous avaient réfléchi autour de ce sujet et mis en avant cinq axes sur lesquels travailler plus fortement. Bien sûr, des actions visent le grand public, mais également la jeunesse qui est un pilier fort de notre politique régionale énoncée par la Présidente. Le deuxième avait attiré à développer davantage le dialogue entre sciences société et sciences participatives. Certains d'entre vous l'ont dit ce matin, dès que nous commençons à discuter des sujets maritimes, nous sommes souvent sur des sujets assez techniques desquels les citoyens sont assez éloignés. Ils ont du mal à comprendre tous les enjeux. C'est certainement un axe par lequel nous pouvons tirer une meilleure valorisation de notre identité maritime. Il y a également un sujet autour des pratiques nautiques et un appui au brevet d'initiation à la mer, mais également les pratiques nautiques permettant d'attirer la jeunesse. Il est toujours assez surprenant de voir à quel point nous habitons au bord de l'eau, mais sans aller sur l'eau. C'est assez commun et cela peut paraître assez trivial, mais vis-à-vis de la jeunesse, c'est un axe important. Bien évidemment, en région Pays de la Loire, nous avons de grands événements sportifs, culturels, patrimoniaux. La Région doit être derrière pour les soutenir, les stimuler, parce que c'est également par ces grands événements que notre identité maritime peut être valorisée et partagée.

AMÉNAGER DURABLEMENT LE LITTORAL

- Concilier préservation des espaces naturels et développement des activités
 >> Mise en œuvre de l'objectif 18 du STRADDET
- La prévention des risques climatiques et la gestion raisonnée du trait de côte
 >> Connaissance, culture du risque, aménagement à long terme
- La lutte contre les pollutions et la reconquête de la qualité des masses d'eaux



Le dernier axe sur lequel nous avons mené un atelier était celui de l'aménagement durable du littoral, là également avec des enjeux qui doivent accélérer les prises de conscience, les décisions politiques, ainsi que le soutien et la solidarité, en particulier entre les collectivités territoriales. Nous réaffirmons le fait que nous souhaitons concilier préservation des espaces naturels et développement des activités. Nous n'aurons de cesse de le répéter, cet équilibre est mis en œuvre au sein de notre STRADDET, dans l'objectif 18 qui est entièrement consacré à ce sujet littoral.

PROTÉGER – SAUVEGARDER : PRÉSERVER ET VALORISER LA MER ET LE LITTORAL

Protéger et mettre en valeur en tenant compte de la fragilité des milieux naturels, des évolutions climatiques, de l'attractivité démographique et des conflits d'usage grâce à une vision dynamique et positive

- **La ressource en eau** : avec seulement 11 % de ses cours d'eau en bon état écologique et 48 % de qualité moyenne, la Région mène une politique volontariste pour améliorer la ressource en eau : financement des programmes d'actions des contrats territoriaux eau, aides à la sensibilisation, aides aux économies d'eau, inventaire des zones humides, amélioration des pratiques agricoles...
- **Les milieux naturels littoraux constituent d'importants réservoirs de biodiversité** mais subissent une pression forte (90 % de nos rivages sont urbanisés). Il est nécessaire de la protéger et de les conserver : partenariat Conservatoire du littoral, etc.
- **Changement climatique** : notre côte, c'est 197 000 hectares de zones basses réparties sur 58 communes qui comptabilisent 300 000 habitants, une urbanisation intense côté terre et une érosion difficilement maîtrisable côté mer => anticiper l'évolution des risques littoraux et faciliter les choix en matière d'urbanisme et d'aménagement



Le deuxième sujet qui nous a beaucoup fait travailler est celui de la prévention des risques climatiques et de la gestion raisonnée du trait de côte. De nombreuses collectivités sont engagées dans l'écriture de

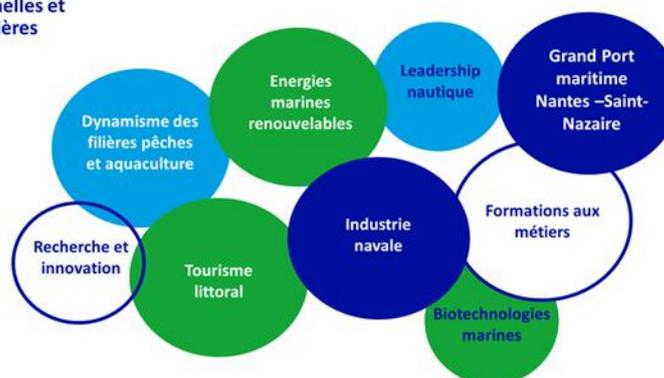
leur stratégie d'adaptation, à des degrés différents et, je l'ai dit plusieurs fois, avec une nécessité de sortir d'un certain isolement. Sur ce sujet, nous avons besoin de plus de solidarité de la part de l'État, certainement aussi de la part de la Région vis-à-vis des EPCI. Il y a des besoins de connaissance, de travailler sur la culture du risque encore plus fortement et sur l'aménagement à long terme de nos littoraux, avec toutes les questions que nous pouvons nous poser et toutes les difficultés d'acceptation de la part de nos collectivités. Il y a également beaucoup de questions pour lesquelles nous sommes en attente d'une réponse de la part de l'État, afin de savoir comment il nous accompagnera, nous, collectivités locales, dans ces grands enjeux. Nous en avons réécrit un chapitre plus fort que nous l'avions écrit dans la version précédente de l'ambition maritime.

Bien sûr, cela a été esquissé rapidement, mais lorsque l'on parle d'environnement littoral, d'environnement maritime, on parle malheureusement de qualité des masses d'eau, de pollution, de lutte contre ces pollutions, de reconquête de cette qualité. Nous n'en appelons pas qu'à la conscientisation et au travail des habitants et des élus littoraux, mais bien plus largement, très loin dans les bassins versants. Ce sujet de la qualité des eaux est un sujet extrêmement fort traité au sein de la Région dans les politiques environnementales. Cette facette littorale et maritime a également été repoussée dans cette deuxième version, afin de réaffirmer des engagements et une nécessaire accélération sur ce sujet.

DÉVELOPPER – INNOVER : RÉPONDRE AUX DÉFIS DE LA CROISSANCE BLEUE

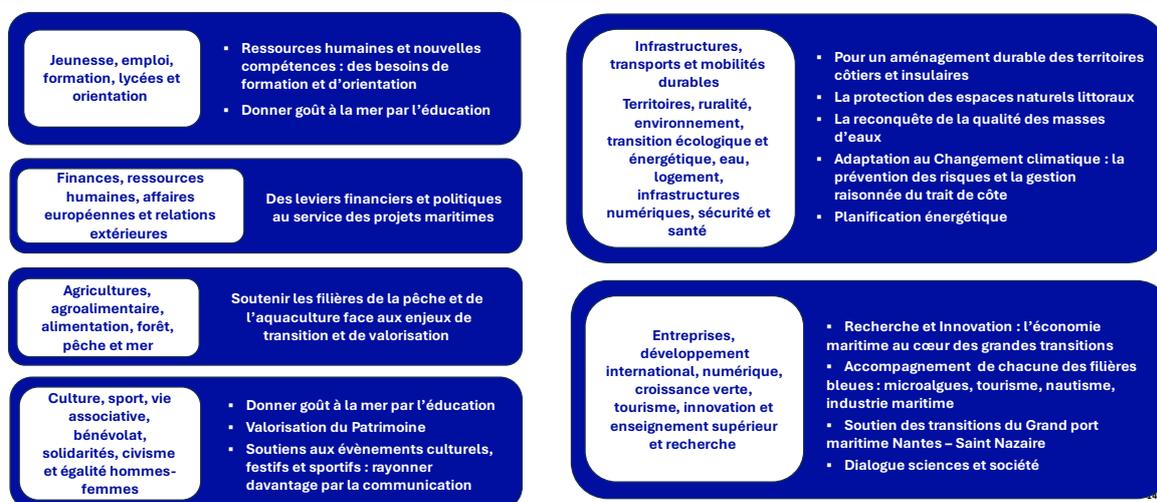
⇒ **Consolider les filières maritimes traditionnelles et accompagner l'émergence de nouvelles filières**

- 31 000 personnes dans le secteur maritime (dont 24 000 emplois directs et indirects pour le Grand Port)
- Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire, vitrine de la transition énergétique et de l'écologie industrielle
- Industrie navale, fleuron des Pays de la Loire : Chantiers de l'Atlantique, Naval group, réseau Néopolia...
- Près de 370 navires de pêche, 360 entreprises conchylicoles
- Le tourisme, 8 % du PIB régional
- 2^e région française du secteur nautique
- Région pionnière des EMR
- ...



Je ne vous demanderai pas d'apprendre cette *slide* par cœur, mais c'est simplement pour indiquer qu'au sein de la Région, je suis très contente qu'Anna soit enfin arrivée. L'avantage et l'inconvénient du maritime en Région des Pays de la Loire, c'est qu'il est partout et qu'il se vit en transversalité. Pour moi, l'objet de cette cartographie était de vous montrer que l'ambition maritime de la Région est portée dans l'ensemble des commissions et des directions de notre Région, que ce soit en termes de finances, d'affaires européennes, de pêche, de culture, de jeunesse, d'emploi, de formation, bien sûr sur l'aménagement du territoire et au sein de la direction économique, avec tous les sujets d'accompagnement des filières, de développement à l'international, d'innovation et bien sûr d'enseignement supérieur et de recherche.

UNE AMBITION QUI MOBILISE TOUTES LES COMPÉTENCES RÉGIONALES



Beaucoup de choses sont déjà en route. Le message à faire passer est que tout le travail que vous nous avez aidés à faire sur l'année 2023 avait vraiment pour objectif de remettre en exergue certaines priorités ou certains enjeux sur lesquels les choses se sont accélérées et qui nécessitaient de réécrire ou d'appuyer un certain nombre de nos politiques.

Je voulais profiter de cette matinée pour vous présenter ce sujet. Je suis à l'écoute des remarques, des réflexions ou des questions que vous pouvez vous poser relatives à cette ambition maritime.

- **Temps d'échanges**

Serge RAPHALEN — Président de la ligue de voile des Pays de la Loire

Je suis très heureux d'entendre votre intention sur la sensibilisation de nos publics à la mer, ce que nous appelons dans les premières ARML « la marinisation sur notre territoire ». Ne l'oublions pas, c'étaient surtout des terriens. S'approcher de la mer, s'en imprégner est une très belle perspective à laquelle nous participons d'ailleurs à vos côtés. Le voir réaffirmer est une bonne chose. À nos yeux, l'important est de trouver des axes concrets, afin que cette volonté se traduise bien dans les faits. Nous sommes confiants sur votre engagement en termes de formation, notamment à tous ces métiers de la mer qui s'offrent à nos jeunes. Il faut bien soutenir ces formations pour nos jeunes, ainsi que tous les lycéens, le lycée étant un peu le domaine de la Région. Pour vraiment s'en imprégner, ils ont besoin de découvrir, d'aller vers l'eau, vers toutes ces structures. Bien entendu, je ne parlerai pas des 95 clubs nautiques qui jalonnent le territoire, mais nous sommes vraiment heureux de nous associer à cette belle intention de la Région de mariniser notre jeunesse.

Merci.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

En tout cas, merci pour votre engagement. Effectivement, les clubs nautiques jouent un rôle majeur. Ils sont vraiment au cœur de nos territoires pour mener toutes ces actions.

Norbert SAMAMA — Maire de la commune du Pouliguen

Très rapidement, nous abondons totalement dans le sens de cette vision de notre avenir sur notre littoral et notre région, sur son caractère, son identité maritime. Nous remercions tous les efforts déployés par la Région pour s'investir sur le sujet. De notre côté, aujourd'hui, dans le cadre de la révision du SCOT, nous sommes engagés dans un SCOT littoral et maritime. Je crois que ce sera clairement l'avenir qui se dessinera pour l'ensemble de notre territoire. En tant qu'intercommunalité et en tant que commune, nous souscrivons totalement à la démarche de la Région. Merci, Claire.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci, Norbert. D'ailleurs, c'est l'occasion de dire que les élus ont toujours un peu de mal à être présents dans toutes les instances, avec des calendriers qui ne sont pas toujours simples. Nous nous posons la question de créer une commission d'élus au sein de l'Assemblée Régionale Mer et Littoral, afin d'avoir une instance de partage. Il est également intéressant que nous puissions *benchmarker* les uns et les autres, nous nourrir de ce que font les uns et les autres, afin de porter une ambition collective. C'est quelque chose qui est en train de germer dans ma tête.

Marc, vous vouliez faire une annonce et je vous ai tendu la perche.

Marc ROBIN — Université de Nantes

Merci, Claire. Je profite justement de ces remarques de Norbert sur le futur pour faire une brève annonce. Les 12, 13 et 14 juin, l'institut universitaire mer et littoral et l'université de Nantes organisent un colloque international. Les deux premiers jours seront en anglais et je comprendrais donc que personne ne s'inscrive, mais le 14 juin est un *policy day*. C'est une journée consacrée à une réflexion plutôt régionale autour de la mer et du littoral en 2100. C'est donc un exercice prospectif que nous tentons autour de trois tables rondes en cours d'organisation. Elles réuniront à la fois des représentants des collectivités territoriales, des services de l'État, des scientifiques. La première table ronde sera consacrée à la transition environnementale à l'horizon 2100, la deuxième à la transition sociétale à l'horizon 2100 et la troisième à la planification maritime et à la mer à l'horizon 2100. C'est un exercice de type *think-tank* qui consiste à transgresser un peu les contraintes des politiques publiques actuelles et à se projeter un peu plus loin. Nous parlons de plus en plus de cet horizon 2100, non seulement au niveau du changement climatique, mais également de l'évolution économique. J'en veux pour preuve un article qui fait un peu de bruit paru dans *Scientific Reports* sur la baisse du PIB régional associé à l'élévation du niveau de la mer. Ce sont des sujets dont nous parlerons à l'occasion de ces tables rondes un peu prospectives, puisque cela rejoint également une réflexion sur les données mises à disposition pour fonder ces exercices prospectifs qui sont souvent, même au niveau européen, à la fois bien structurés et reposant sur des socles un peu fragiles. Ce sera le 14 juin.

J'utiliserai également le canal d'Anna qui est nouvellement nommée. Je prendrai contact avec elle, afin de vous faire suivre l'annonce et les inscriptions. Cette partie du colloque aura lieu dans l'hémicycle régional et je remercie Claire pour la mise à disposition de l'hémicycle pour cet événement.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci. Je vous en prie.

Laura FILINGER-DESSENT — Nantes Métropole

Bonjour à tous. Nous faisons partie de ces territoires un peu en retrait de la mer, mais qui continuent à la regarder, vu que nous soutenons la filière maritime qui est l'une des six filières stratégiques de Nantes Métropole. Je crois que je ne prendrai pas trop de risques à remonter des discussions qui ont eu lieu en commission économique la semaine dernière, avec les élus. Ils s'interrogent, vu que la force majeure du territoire sur la filière maritime est la recherche, le développement, l'innovation, sur le fait de bien voir percoler toute cette connaissance dans une filière industrielle locale si possible, ou au moins nationale. Ils regarderont avec attention le programme d'investissements sur les EMR, parce que c'est l'une des questions remontées la semaine dernière.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci pour ce relai de parole. Je ne vois pas d'autre main levée. Je propose que nous puissions conclure cette matinée de travail.

CLÔTURE

Jean-Michel CHEVALIER — Adjoint du Préfet Maritime - Préfecture Maritime de l'Atlantique

Je suis dans le concret. Nous aurons un calendrier assez tendu au regard de l'éolien. Vous savez que l'échéance sera une décision gouvernementale pour localiser les parcs au plus tard le 26 septembre, afin de lancer un premier appel d'offres en 2025. En faisant un rétroplanning, les directions d'administration centrale pour l'État souhaitent avoir des éléments en cours de finalisation fin juillet. Cela nous imposera de mettre en place une gouvernance assez ambitieuse, avec deux conseils maritimes de façade, l'un en septembre, l'autre début juillet, alimentés par l'Assemblée Régionale Mer et Littoral. Il serait assez intéressant que nous puissions donner mandat à l'Assemblée Régionale Mer et Littoral, au-delà du cahier d'acteurs, afin de soutenir une position ligérienne sur ces questions touchant à la planification maritime en général et à l'éolien en particulier. Ce calendrier est assez tendu. Nous ne pourrions pas complètement nous appuyer sur le bilan de la CNDP, puisqu'il est attendu le 26 juin. Je suppose que la CNDP aura besoin des trois mois de délai pour produire son bilan. Il sera présenté au CMF du mois de juillet.

Voilà ce que je souhaitais dire en termes de calendrier, afin d'être dans le concret.

Urwana QUERREC-HALLEGUEN – Secrétaire générale aux Affaires Régionales de la Préfecture de région des Pays de la Loire

Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Merci, Jean-Michel. Aujourd'hui, c'était ma première ARML depuis que je suis arrivée en poste. J'ai entendu un dynamisme, des prises de parole assez volontaristes, des positions assez claires sur un certain nombre de filières, mais en même temps, des chemins possibles entre des visions qui peuvent parfois paraître opposées dans le cadre du débat qui nous intéresse aujourd'hui. Effectivement, nous avons un enjeu de filières, au-delà des éoliennes, des ZPF, un enjeu d'acceptabilité, de meilleure appropriation des élus, mais des citoyens en général du système éolien, de la planification maritime et des enjeux de l'intérêt et des opportunités que nous offre le milieu maritime dans toutes ses facettes. Avec l'appui de la Région, les préfets maritimes ont tenté d'être au plus près des élus du territoire, mais il faut également entendre que nous ne sommes pas encore allés suffisamment loin. Il y a un manque de compréhension du sujet et de partage d'informations. Nous allons donc poursuivre dans cette dynamique.

Je rejoins Jean-Michel sur le côté très opérationnel. Nous avons une assemblée diverse qui n'aura pas forcément une position unique et pluriparfaite ligérienne, mais elle a tout intérêt à porter au niveau national une position, en tout cas des principes un peu communs, des lignes forces, des lignes rouges dans le calendrier qui nous est imposé. Ce calendrier nous oblige en matière de souveraineté alimentaire et énergétique, d'écologie et de transition écologique. Tu l'as dit, un CMF aura lieu début juillet. Nous y travaillerons avec vous, puisque nous sommes parties prenantes, avec les services de l'État que je remercie au passage pour tout le travail qu'ils font à vos côtés dans le cadre de cette planification. Avant le début du mois de juillet, il s'agirait de pouvoir disposer d'une position et de travailler avec vous, afin de construire cette position ligérienne qui sera partagée avec nos collègues bretons dans le cadre du CMF.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci. Après la douche froide de la sortie des cartes, j'ai entendu ce matin que l'on nous attendait pour faire des propositions, que la concertation ne s'arrêtait pas avec le débat public. Nous avons également bien entendu que l'État devait prendre sa décision fin septembre. Nous avons pu l'évoquer concrètement tout à l'heure. Certains d'entre vous ont déjà déposé leur vision, leur cahier d'acteurs dans le cadre du

débat public sur la planification maritime. D'autres vont le faire. Si vous n'avez pas compris le message, je ne peux que vous inviter à contribuer à ce débat public, afin de faire porter votre position et à travers elle, une certaine position ligérienne sur la base de nos contributions. Effectivement, je crois que les points d'équilibre ne se trouveront pas, mais ce serait sur la base de nos contributions. Nous devons affiner la méthode, afin de faire en sorte que ces visions, ces lignes rouges, ces lignes vertes, ces cahiers d'acteurs puissent être portés depuis notre ARML vers l'État. Nous allons affiner un peu la méthode, mais nous voyons bien que le calendrier nous amènera de toute façon à un premier jalon avant le Conseil maritime de façade de juillet. Il faudra que nous trouvions un moyen de nous retrouver pour reparler de ce sujet et faire entendre notre voix collective, avec toute la diversité qu'elle pourra avoir. L'exercice n'est pas simple, mais encore une fois, nous devons nous faire entendre. L'enjeu et les objectifs sont massifs sur Nord Atlantique-Manche Ouest. Il faut vraiment que notre parole soit entendue.

Je vous remercie par avance pour votre contribution active à cette future démarche des prochains mois. Bien évidemment, je vous remercie de votre présence nombreuse ce matin et des expressions que vous avez formulées les uns et les autres. D'autres Régions parlent de « Parlement de la Mer ». Nous sommes plus modestes et appelons cela une « Assemblée Régionale ». Néanmoins, la parole y est construite et très libre. Je vous remercie beaucoup pour votre participation et votre contribution à cette matinée.

Applaudissements.

Un intervenant

Serait-il possible de nous transmettre le PowerPoint diffusé ce matin ? Nous sera-t-il envoyé par mail ?
Merci.